

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 DÉCEMBRE 2010 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(40)

<u>Présidence</u>	:	M.	Thierry Gachet
<u>Présents</u>	:	67	Conseillers généraux
		5	Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M.	Bernard Baeriswyl
		Mme	Sandra Daguët
		Mme	Marie-Christine Dorand
		M.	Marc-Antoine Gamba
		Mme	Giovanna Garghentini Python
		Mme	Eva Heimgärtner
		M.	Jean Philippe Main
		M.	Jean-Jacques Marti
		M.	Ferdinand Python
		Mme	Addei Sidi Nur Manguay
		M.	Dimitri Sudan
		Mme	Catherine Agustoni
<u>Absents</u>	:	M.	Sébastien Dupré
		M.	Gerhard Schneider
<u>Scrutateurs</u>	:	M.	Louis Castella
		Mme	Eva Gerber
		M.	René Marty
		M.	François Miche
		Mme	Françoise Morvant
		Mme	Isabelle Teufel
<u>Assiste à la séance</u>	:	M.	Jacques Pollet, Chef du service des Finances
<u>Secrétariat</u>	:	Mme	Anne Banateanu
		M.	André Pillonel

ooo

Séance du 21 décembre 2010

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les membres de l'administration, le public présent dans les tribunes et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 26 novembre 2010, contenant l'ordre du jour commun des séances des 20 et 21 décembre 2010 a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. (Cf. procès-verbal n° 39, pp. 262-268).

"Je vous rappelle la décision que nous avons prise hier de modifier l'ordre des débats, afin de faire précéder le point consacré à la 'réactualisation du plan financier 2011-2015' par 'l'information de Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles'. Y a-t-il d'autres remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?"

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des divers. Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences.

ooo

5. Examen du budget des investissements 2011

A. DE LA COMMUNE (suite)

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est procédé à l'examen du budget des investissements 2011 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|---------------|
| 1. | 110.506.03 | <u>Remplacement mise sous pli et flacheuse de plaques offset (solde)</u> | Fr. | 92'000,00 |
| 2. | 530.506.21 | <u>Achat d'un camion poubelle pour partenariat avec Villars-sur-Glâne</u> | Fr. | 325'000,00 |
| 3. | 618.503.23 | <u>Werkhof : aménagement voté 27.04.09</u> | Fr. | 1'500'000,00 |
| 4. | 618.503.27 | <u>Salle de spectacle montant brut</u> | Fr. | 14'000'000,00 |

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

- | | | | | |
|----|-------------|---|-----|------------|
| 5. | 620.501.09 | <u>Grand-Places : études et aménagement de l'esplanade et promenade</u> | Fr. | 300'000,00 |
| 6. | 1030.521.01 | <u>Extension Hôpital cantonal (Bertigny III)</u> | Fr. | 620'000,00 |

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 1. | 300.506.12 | <u>Renouvellement du mobilier scolaire + informatique</u> | Fr. | 185'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 185'000 francs pour le renouvellement du mobilier scolaire et pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement est accepté par 56 voix sans opposition.

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 2. | 401.506.17 | <u>Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"</u> | Fr. | 100'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'achat de parcomètres destinés aux extensions des zones "vignettes-habitants" est accepté par 57 voix sans opposition mais une abstention.

- | | | | | |
|----|------------|--|-----|------------|
| 3. | 430.501.02 | <u>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux roues, transports publics</u> | Fr. | 100'000,00 |
|----|------------|--|-----|------------|

M. Thierry Steiert (PS) souhaite poser une question.

"Nous trouvons ici un crédit de 100'000 francs. Lorsque nous lisons l'énumération des mesures qui seront financées grâce à ce montant, on ne peut qu'être étonné. En effet, si l'on cumule toutes les mesures, on ne peut que se demander à quoi pourront servir ces 100'000 francs. Cette somme apparaît extrêmement modeste si l'on entend réaliser à la fois des mesures en faveur des transports publics, introduire des zones à 20 ou 30 km/h, sans parler des mesures à prendre suite aux expertises menées dans les quartiers Neuveville, Auge, Gambach, Jura, de la promotion du vélo... Ce crédit m'apparaît ridiculement faible. Lorsque l'on parle de diverses mesures en faveur des transports publics ou des mesures à prendre suite à des expertises, qu'entend-on concrètement ? Ce texte me laisse sur ma faim."

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et Mobilité, remarque que sur le fond et en tout cas dans sa structure, le texte est le même chaque année. *"En effet, un crédit destiné à ses mesures est inscrit à chaque exercice depuis plusieurs années. Jusqu'à l'an passé, le montant avait été augmenté à 120'000 francs. Désormais, il a été ramené à 100'000 francs. Concrètement, il est difficile de préciser aujourd'hui à la virgule près chaque élément qui sera réalisé et son coût exact. Ainsi, la mise en place de certaines zones 30, comme celle du Schoenberg, prend un certain temps, si bien qu'on ne sait jamais si la dépense se fera cette année ou l'année prochaine. C'est une remarque qui revient du reste régulièrement au moment des comptes, puisque cette rubrique est utilisée d'une manière très fluctuante d'une année à l'autre.*

A titre d'exemple concret de ce qui est financé par ce poste, je peux citer l'ajout d'un îlot de sécurité à un passage piéton maintenu suite à une expertise concernant telle zone 30. On peut aussi imaginer des travaux de génie civil destinés à renforcer un rétrécissement de chaussée ou l'abaissement d'un trottoir qui n'aurait pas été réalisé initialement. Il s'agit donc de toute une série de petites choses qui, en soi ont un coût limité, mais l'effet est en principe positif. Ces coûts sont souvent d'autant plus limités que les travaux de génie civil sont fréquemment réalisés par les collaborateurs de la Commune. Traditionnellement – puisque ce poste figure depuis plusieurs années au budget – ce crédit nous permet des actions ponctuelles en utilisant des moyens financiers limités, mais avec un maximum d'efficacité."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour des mesures de modération de trafic et notamment de sécurité sur le chemin de l'école pour les piétons, les deux roues et les transports publics est accepté par 59 voix sans opposition mais deux abstentions.

4.	520.501.89	<u>Mesures d'accompagnement – Pont de la Poya : études</u>	Fr.	200'000,00
----	------------	--	-----	------------

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach (PS) relève que le plan financier comprend deux autres crédits liés aux mesures d'accompagnement du Pont de la Poya. Il s'agira de crédits pour la réalisation de travaux en 2012 et 2013.

"Le message nous fournit très peu d'informations sur ces mesures d'accompagnement. Dans l'esprit du Conseil communal, il faut sans doute s'en référer à la presse qui a parlé cet été de la mise à l'enquête de ces mesures d'accompagnement. Même si pour le Conseil communal il y a également eu consultation, il est fort peu compréhensible qu'on ne nous ait pas donné plus d'informations. Il se peut que M. J. Bourgknecht ait quelques données supplémentaires à nous livrer ce soir."

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical demande le renvoi en catégorie III de ce crédit d'études pour les mesures d'accompagnement du Pont de la Poya. Ces mesures ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique en septembre 2010. Comme vous le savez certainement, figure parmi ces dispositions l'interdiction pour les véhicules privés sur le pont de Zaehringen

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

avec l'installation de bornes rétractables. Cette mesure a suscité des dizaines d'oppositions d'habitants du quartier du Bourg qui craignent l'isolement de leur quartier, la disparition de ses commerces, de son office postal – en un mot, de tout ce qui rend la vie agréable.

Avant que ce crédit ne soit voté, il paraît essentiel que le Conseil communal prenne en considération les procédures en cours et donne réponse aux opposants à cette mesure. Avec la présentation d'un message, le Conseil communal pourra dissocier cette mesure des autres et aller de l'avant avec celles qui ne sont pas contestées, tout en fournissant des explications sur ces différentes dispositions comme l'a relevé le Président de la Commission de l'Edilité. C'est seulement ainsi que le Conseil communal respectera les droits démocratiques des habitants de Fribourg.

C'est pour cette raison que le PLR vous prie de transférer ce poste d'investissement en catégorie III, afin que nous disposions de toutes les explications souhaitées et nécessaires."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"J'aimerais, au nom du groupe chrétien-social/Ouverture, dire qu'il ne faut pas confondre les différents types d'oppositions à ces mesures. Lors de la mise à l'enquête publique, on a enregistré deux oppositions. Il est sans doute possible de trouver dans la rue des gens qui soient opposés à telle mesure ou qui soient favorables à telle autre, mais, à ma connaissance, ces mesures d'accompagnement du Pont de la Poya n'ont provoqué que deux oppositions. La première émane d'une association de quartier et la seconde d'une association de défense d'une mobilité respectueuse des humains et de l'environnement. Aussi, transférer cet investissement en catégorie III en raison de ces seuls deux opposants est une fausse bonne idée.

J'aimerais aussi souligner que ces crédits destinés aux mesures d'accompagnement du Pont de la Poya relèvent d'une obligation juridique. Le Pont de la Poya ne pourra être ouvert au trafic que pour autant que les valeurs du plan directeur partiel des transports soient respectées. Pour trouver ces données, il suffit de vous connecter sur le site 'pont-delapoya' et vous les trouverez quartier par quartier, rue par rue. En l'occurrence, l'Etat sera bel et bien obligé de faire respecter ces valeurs. Si ces valeurs ne le sont pas, l'ouvrage sera certes achevé, mais ne pourra pas être ouvert à la circulation. Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas voter le renvoi en catégorie III.

Pour terminer, je me dois de rappeler que 20'000 véhicules motorisés transitent chaque jour par le Bourg. Même si les dispositions envisagées ne touchent pas ce quartier, je me permets cette petite incursion, puisque Mme A. de Weck l'a évoqué. Si on lit bien le message, il n'y a pas un mot concernant le Bourg, puisqu'il y est question du carrefour rue de l'Hôpital, Joseph-Piller et Saint-Léonard, du carrefour route du Jura, route de Sainte-Thérèse, de l'aménagement de la rue Joseph-Piller – Varis, de l'aménagement de la rue de la Neuveville... Actuellement, 20'000 véhicules passent par le quartier du Bourg chaque jour. Si l'on veut vraiment rendre cette cité plus agréable, il faut absolument profiter de la réalisation de cet ouvrage pour revaloriser enfin ce quartier du Bourg."

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"M. P. O. Nobs vient de développer les raisons essentielles qui motivent mon opposition au renvoi en catégorie III. En effet, cette proposition de transfert est motivée par une argumentation qui ne concerne absolument pas cette position budgétaire. On peut, en effet, lire en page 26 du message : 'Les études et les devis concernant les aménagements ponctuels prévus au carrefour route de Berne – route de Stadtberg, à la route du Stadtberg, au pont de Zaehringen, à la rue de Morat, à l'avenue du Général-Guisan et la route Sainte-Agnès seront réalisés en interne par les services du génie civil.' C'est donc une raison en soi déjà suffisante pour refuser ce transfert.

Cela dit, nous défendons certainement des positions inconciliables. Contrairement au parti libéral-radical, nous sommes d'avis que la fermeture du pont de Zaehringen n'engendrera pas la mort, mais la vie du quartier du Bourg. Le groupe socialiste s'oppose fermement à cette demande de renvoi."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie tant MM. P. O. Nobs que T. Steiert d'avoir déjà développé tous les arguments *"qui sont ceux du Conseil communal pour vous demander instamment de maintenir ce crédit en catégorie II. "*

"Il y a d'abord lieu de relever qu'il s'agit d'un crédit d'études qui permettra de fixer le plus précisément possible les devis pour les travaux – autrement dit les mesures physiques – qui devront être menées en 2012 et 2013. Au total, l'investissement se montera à un peu plus de quatre millions de francs, comme on peut le lire dans le plan financier qui prévoit des montants de 1,4 million et 2,5 millions de francs, respectivement en 2012 et en 2013. Il est évident qu'à ce moment-là, vous serez appelés à vous déterminer sur ces requêtes, lorsque les études détaillées auront été faites. Comme cela a déjà été dit, ces travaux seront indispensables pour respecter le fameux plan directeur partiel des transports dont l'objectif est que les valeurs de trafic mesurées antérieurement ne soient pas augmentées suite à l'ouverture du Pont de la Poya.

Les mesures, objet de ce crédit, ne sont absolument pas en lien avec la fermeture du pont de Zaehringen. Du reste, cette fermeture du pont de Zaehringen n'a même pas encore été mise à l'enquête publique. La seule disposition, qui s'inscrit dans ces mesures d'accompagnement du Pont de la Poya et qui a été mise à l'enquête, c'est l'installation de ces fameuses bornes aux deux extrémités du pont de Zaehringen. Mais, une fois encore, comme l'observe justement M. Steiert, cette pose n'est nullement prévue dans le crédit qui vous est demandé. Les aménagements qui font l'objet de ce crédit d'étude, comme le montre l'énoncé des routes et rues touchées, n'ont suscité aucune contestation lors des procédures de mise à l'enquête dans la Feuille Officielle.

Je vous demande de nous accorder ce crédit pour que nous soyons prêts en temps voulu. Une fois encore, je vous répète que les mesures détaillées vous seront présentées lorsque les crédits de construction vous seront demandés pour 2012 et 2013. Le présent crédit ne concerne pas le pont de Zaehringen, mais bien les tronçons mentionnés en page 26 du message.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de maintenir cet investissement en catégorie II."

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève que cette dernière a demandé des compléments d'informations concernant ce poste.

"En effet, certaines données ne figurent pas dans le message, alors qu'elles sont sans doute déjà connues. Pour nous, il n'a jamais été question de discuter dès maintenant de l'ensemble des mesures d'accompagnement. Ce sera, en revanche, le cas l'an prochain, lorsque nous débattons du crédit de construction proprement dit. Pour le reste, la Commission de l'Edilité a accepté ce crédit à l'unanimité des neuf membres présents en raison de l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre ces mesures d'accompagnement. Celles-ci devant être impérativement réalisées avant l'ouverture du Pont de la Poya. C'est pourquoi, au nom de la Commission de l'Edilité, je m'oppose également au transfert de ce crédit en catégorie III."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève qu'il faut être conscient de la portée de la présente discussion.

"Dans le cas présent, nous ne nous trouvons pas dans une situation où nous nous opposons à un projet, mais où nous demandons le transfert d'un objet en catégorie III, afin que les membres du Conseil général reçoivent une information plus complète et plus précise sur ce qui est annoncé. Il est certes évident qu'au moment de la présentation du crédit d'engagement, nous recevrons des informations plus importantes, mais l'état des dossiers aurait permis au Conseil communal de dresser un état de la question beaucoup plus détaillé que celui qui nous a été fourni. Comme pour plusieurs autres dossiers, nous avons décidé d'opter pour une proposition de transferts en catégorie III, non pas que nous nous opposions à ce projet, mais parce que nous souhaitons qu'il nous soit présenté de manière plus précise et complète. Dans ce cas, comme dans d'autres, les membres de la Commission financière s'exprimeront de manière variée, les uns soutenant la proposition du Conseil communal, les autres d'un transferts en catégorie III."

Vote

Opposée à la proposition de Mme Antoinette de Weck de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit d'étude de 200'0000 francs pour les mesures d'accompagnement du Pont de la Poya l'emporte par 48 voix contre 16.

5.	520.501.98	<u>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare</u>	Fr.	500'000,00
----	------------	---	-----	------------

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, précise que celle-ci reconnaît qu'il y a urgence de protéger contre le bruit les habitants des quelques routes touchées par ces mesures d'assainissement liées à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

"Ces rues étaient déjà surchargées de trafic depuis plusieurs années, mais elles le sont plus encore aujourd'hui. L'ingénieur de Ville nous a précisé que pour les tronçons mentionnés dans cette demande

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

de crédit, les délais d'assainissement sont plus courts que le délai général de 2018. 'En effet, l'autorisation de réaliser la mise en sens unique de l'avenue de la Gare était accompagnée, notamment comme condition, de l'assainissement des tronçons sur lesquels le trafic se reporterait dans un délai de deux ans à compter de cette mise en sens unique. Nous présentons donc cette fois-ci un premier crédit qui sera suivi d'un second en 2012.' (Cf. procès-verbal de la séance de la Commission de l'Edilité, p. 182).

Lors de cette discussion en Commission de l'Edilité, il a été question d'une convention passée avec la Confédération. M. J. Bourgnicht nous avait promis de la fournir. Nous ne l'avons pas reçue. J'attends donc quelques explications complémentaires sur ce point.

La Commission de l'Edilité ne comprend guère pourquoi ces mesures n'ont pas fait l'objet d'une présentation il y a déjà quelque temps, parce que les données étaient connues. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces tronçons de routes sont surchargés."

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Dans le message qui nous est présenté, il est indiqué que la mise en sens unique de l'avenue de la Gare permettra une diminution du trafic transitant par le centre-ville. Cette mesure conduit cependant à une forte augmentation de la charge de trafic sur l'avenue du Midi qui est devenue par la force des choses l'axe principal de la ville.

Or, comme l'indique le message, nous notons que les mesures d'assainissement contre le bruit doivent être réalisées sur le tronçon avenue Weck-Reynold – jusqu'à l'avenue du Midi. En Commission de l'Edilité, contrairement à ce qui est indiqué, il nous a été confirmé que l'extension des mesures d'assainissement incluait l'avenue du Midi.

Or dans ce cas, si la construction de murs antibruit est prévue sur cette dernière avenue, cela impliquerait qu'il faudra renoncer à installer des voies de bus. Ce serait une erreur gravissime qui engendrerait des difficultés et des retards dans l'aménagement d'infrastructures périphériques permettant de fluidifier le trafic.

En aparté et comme cela a été dit dernièrement, modifier le parcours des bus TPF en les faisant transiter par la route des Arsenaux serait aussi une erreur qui conduirait à pénaliser les habitants de la Vignettaz et les nouveaux résidents de Monséjour.

Avant de nous prononcer sur ce crédit, il serait important que nous sachions exactement ce qui est prévu dans le secteur de l'avenue du Midi, notamment en ce qui concerne les mesures antibruit et surtout les prétendus murs de protection.

En conséquence, tant que le message ne répond pas à nos questions et dans l'attente des éclaircissements demandés, le groupe UDC, dans sa majorité, vous propose de reporter ce crédit en catégorie III."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical demande également le renvoi en catégorie III de ce crédit destiné à financer des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Lors de la séance d'information organisée la semaine passée, le Conseil communal nous a longuement rappelé que cette me-

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

sure remontait à 1991. Nous ne pouvons donc que nous étonner qu'il n'ait pas eu le temps de prendre des dispositions antibruit sur les routes qui allaient connaître une hausse de trafic suite à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

Les travaux prévus portent sur les chaussées elles-mêmes avec enlèvement du revêtement, adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires et pose d'une couche de roulement 'phonoabsorbante'. La présentation d'un message spécifique permettrait de savoir comment le Conseil communal entend réaliser ces mesures, sans accroître les bouchons créés par la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Il nous dira aussi pourquoi il estime aujourd'hui cette mesure urgente, alors qu'elle ne l'était pas avant le 12 juillet 2010. Nous rappellerons malgré tout qu'une initiative a été lancée et que les 2'400 signatures requises seront recueillies au 26 janvier 2011. Si cette initiative est acceptée par le peuple, il faudra bien que le Conseil communal se résolve à faire marche arrière et à réintroduire le double sens à l'avenue de la Gare. Les mesures antibruit pouvant être calmement prises après la mise en service du Pont de la Poya. Il n'y a donc pas d'urgence. Un message spécifique nous permettrait en outre de connaître l'impact exact de ces mesures et leurs coûts, sans que l'on assiste à un saucissonnage de mesures prises à gauche et à droite pour tout ce trafic qui passe en ville de Fribourg. Je vous prie de voter le transfert de ce crédit en catégorie III des investissements."

M. Andreas Burri (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Les membres du groupe des Verts ont également débattu de ces mesures. Nous demandons également le renvoi de cet objet en catégorie III. En effet, ce qui nous est proposé nous apparaît comme la pose d'un emplâtre sur une jambe de bois. Bien sûr, nous ne sommes nullement opposés à ce que les habitants des routes surchargées par le trafic automobile profitent d'une diminution même faible du bruit qu'ils subissent. Sur le fond nous sommes tout à fait favorable aux mesures d'assainissement contre les nuisances sonores, mais comme l'écrit le Conseil communal lui-même dans le message, 'de manière générale, l'assainissement doit être réalisé avant tout à la source...' (cf. message n° 64, p. 26). Avant toute chose, nous demandons une planification intelligente de tout le trafic motorisé. Sur ce point, pour nous, les choses ne sont pas du tout claires : où le Conseil communal veut-il aller ? L'objectif global devrait être une forte diminution de la circulation des véhicules privés sur ces axes.

Voilà les raisons qui font que nous demandons le renvoi de cet investissement en catégorie III."

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration qui suit :

"Vu l'unanimité qui semble se dégager des précédentes interventions, la mienne s'apparente au chant du cygne. Il n'empêche, le groupe socialiste soutient le maintien de ce crédit en catégorie II.

Il est vrai que l'obligation fédérale d'assainir les routes subissant une importante pollution sonore est fixée uniquement pour 2018. De ce point de vue, il n'y a effectivement aucune urgence, mais nonobstant, nous soutenons la position du Conseil communal d'anticiper ces travaux suite à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Comme l'a relevé le Président de la Commission de l'Edilité, l'autorisation de mise en sens unique de l'avenue de la Gare était conditionnée à l'assainissement

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

de certains tronçons sur lesquels se reporteraient le trafic. Le délai pour ce faire est de deux ans. Cela dit, nous attendons un message plus complet pour les crédits de construction, comme nous l'a promis M. J. Bourgnecht."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"A l'instar du groupe socialiste, le groupe chrétien-social/Ouverture votera ce crédit de catégorie II. Pour nous, le bruit rend malade. De ce point de vue, l'avenue du Midi – avec ou sans l'évolution du trafic provoqué ou non par la mise en sens unique de l'avenue de la Gare – est une rue qui n'est pas digne de notre cité. Cette avenue est habitée par de nombreuses familles. Les immeubles d'habitation qui sont implantés sont exposés aux nuisances sonores tant des voies de chemin de fer et de la Gare que de la circulation routière. Il n'existe aucune raison de laisser autant de personnes exposées à de telles nuisances dans notre ville.

Pour nous, il est urgent d'agir. Nous sommes parfaitement conscients que la manière la plus efficace et la moins chère d'intervenir pour diminuer le bruit, ce sera bel et bien de faire diminuer la circulation et en particulier le trafic de transit, dans notre ville. Nous apporterons notre soutien à toutes dispositions prises par le Conseil communal permettant d'atteindre cet objectif."

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, invite le Conseil général également à maintenir cet objet en catégorie II des investissements.

"Je remercie les groupes qui se sont prononcés en ce sens.

Voici quelques explications complémentaires. L'article 17 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit fixe un délai qui échoit le 31 mars 2018 pour l'assainissement des routes communales. Ce type d'assainissement donne droit à des subventions fédérales qui sont attribuées par l'Office fédéral de l'Environnement. Dans ce contexte général, des délais sont prévus pour des assainissements par étapes qui font l'objet de conventions programmes liant la Confédération et le Canton.

Il s'agit de documents liant la Confédération et le Canton et ayant un caractère de planification financière. Ces documents ne sont pas en possession de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu les joindre au procès-verbal de la dernière séance de la Commission de l'Edilité.

Le Canton est chargé de contacter les communes pour dresser la liste des routes qui ont fait ou doivent faire l'objet d'une étude d'assainissement et qui seront prises en considération pour un subventionnement. A titre d'information, le subventionnement cantonal diffère en fonction des éléments. Pour les revêtements 'phonoabsorbants', la subvention est de 32 %; pour les parois antibruit – qui ne concernent pas les tronçons dont il est question ce soir – le taux est de 25 %. Le même taux est appliqué pour les mesures de modération du trafic. Quant aux frais d'étude, le subventionnement sera de 15 %.

L'assainissement de l'avenue de Midi, de la rue d'Affry, de l'avenue de l'Europe et de l'avenue Weck-Reynold figure dans la première

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

de ces conventions programmes liant la Confédération et le Canton. Il est aussi important de savoir qu'indépendamment de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, ces tronçons doivent être assainis. Comme vous pouvez le voir dans le plan financier, nous avons prévu deux montants de 500'000 francs pour ces mesures urgentes, puis ensuite un montant de deux millions de francs à partir de 2013 pour la poursuite de ces assainissements sur l'ensemble du territoire communal.

A ce moment-là, nous vous soumettrons un message exhaustif, lorsque nous connaîtrons toutes les routes touchées, ainsi que les mesures détaillées à prendre. Une grande partie de ces mesures consistera en la pose de revêtements 'phonoabsorbants'. Il est évident que nous devons anticiper les choses, parce que nous ne pourrons pas attendre jusqu'à deux ans voire une année avant l'échéance pour entreprendre tous les travaux nécessaires. Je ne peux pas imaginer en effet que toutes les entreprises de génie civil de la région travaillent simultanément pour toutes les routes à assainir de la ville de Fribourg, non seulement pour des questions de disponibilité du personnel de ces entreprises, mais également de fluidité du trafic. En d'autres termes, les assainissements qui vous sont présentés devront quoi qu'il en soit être réalisés, indépendamment de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

En outre, pour ce qui est des délais, nous sommes liés par une décision de la DAEC publiée dans la 'Feuille Officielle' du 15 février 2007 qui précise que 'les mesures d'assainissement acoustiques pour les tronçons avenue du Midi, rue d'Affry, avenue de l'Europe, et avenue Weck-Reynold doivent être en place au plus tard deux ans après la mise en service de la mesure'. Nous sommes ainsi liés par ce délai de deux ans. C'est pour cette raison que nous avons prévu dans les investissements deux tranches de 500'000 francs, la première en 2011 et la seconde en 2012. Comme indiqué dans le message, les deux premiers tronçons traités seront l'avenue de l'Europe et l'avenue Weck-Reynold; les deux autres le seront l'année prochaine. Les travaux qui seront réalisés sont mentionnés en page 27 du message n°64, il ne s'agit nullement de travaux comme de rétrécissements de chaussée; il s'agit vraiment de travaux de fraisage et de pose de revêtements 'phonoabsorbants'.

En conclusion, je vous prie de rejeter le transfert de ce crédit en catégorie III et de le maintenir en catégorie II. Nous sommes liés par des délais impératifs pour ce qui est de l'assainissement global de réseau routier de la ville. Il fera l'objet d'un message complet qui vous sera soumis lorsque nous disposerons de ce plan global d'assainissement."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, souhaite apporter une réponse à une remarque de M. D. Gander qui a comme souci permanent l'aménagement de voies de bus sur l'avenue du Midi.

"Je partage du reste cette préoccupation. J'ai fait part à l'occasion de la séance d'information au Conseil général d'une idée – puisque comme l'a relevé hier M. G. Gaillard, nous avons des idées au service de la Mobilité -. Cette idée est le déplacement de certaines lignes de bus sur la route des Arsenaux. Cette idée est actuellement à l'étude dans le cadre de cette analyse; nous prenons en considération toute une série de paramètres, notamment en priorité le nombre de montées et de descentes aux arrêts de l'avenue du Midi. Cet élément nous permettra de savoir si ces arrêts sont vraiment fréquentés et si nous désavantagerions les habitants de ce quartier en cas de déplacement de ces lignes de bus.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

Cela dit, je dois préciser que la Ville n'est pas compétente, puisqu'une telle décision relève des compétences de l'Agglomération dans le cadre du mandat de prestations donné au TPF.

Il s'agit donc d'une première étude que nous menons à titre volontaire et presque informelle sur la base notamment de données fournies par les TPF. Suivant les conclusions, nous transmettrons ce dossier à l'Agglomération qui fera son appréciation et prendra sa décision d'éventuels déplacements de lignes de bus.

Voilà les éléments que je voulais apporter pour rassurer M. Gander et pour l'assurer que j'ai le même souci que lui."

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, tient simplement à répéter que cette requête arrive fort tard.

"Cette demande est tardive et il y a urgence aujourd'hui. L'impression globale qu'on peut ressentir dans ce dossier, c'est qu'il y a un retard général sur tous ces dossiers de mesures de protection contre le bruit. C'est précisément là que se situe la difficulté. Ce message ne fait même pas mention du montant de la subvention fédérale pour cet objet. On ne connaît même pas ce montant ! Il s'agit-là d'un problème global pour tous ces dossiers des mesures à prendre contre le bruit. Il y a des choses à revoir dans ce domaine dans les services de l'Edilité.

Quoi qu'il en soit, je confirme le soutien de la Commission au crédit demandé. Cette décision de la Commission a été prise par sept voix contre une et deux abstentions, en raison en particulier du caractère urgent de cet investissement."

M. Andreas Burri (Verts) précise qu'en dépit de l'absence d'engagement quant à une nette diminution du trafic motorisé au centre-ville, le groupe des Verts retire sa demande de transfert en catégorie III.

M. Daniel Gander (UDC) et Mme A. de Weck (PLR) maintiennent quant à eux leur demande de transfert de cet investissement en catégorie III.

Vote

Opposée à la proposition de M. Daniel Gander et de Mme Antoinette de Weck de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 500'000 francs pour des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare l'emporte par 43 voix contre 23 et 1 abstention.

6.	520.506.09	<u>Remplacement de véhicules</u>		
		<u>à la Voirie</u>	Fr.	365'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite) Vote

Le crédit de 365'000 francs pour le remplacement de trois véhicules pour la Voirie (camion 3 essieux multi-bennes, fourgon et fourgonnette) est accepté par 62 voix sans opposition.

7. 520.506.10 Remplacement d'épandeu-
ses (saleuses) Fr. 150'000,00

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, précise ce qui suit :

*"La Commission de l'Edilité est très satisfaite du fait que la consommation de sel sera réduite de 30 % grâce à ces nouvelles épandeu-
ses saleuses. C'est avec une certaine impatience qu'elle attend de connaître le rapport que doit présenter, suite à un postulat, le Conseil communal au sujet des méthodes de déneigement."*

Vote

**Le crédit de 150'000 francs pour le remplacement de trois épandeu-
ses (saleuses) est accepté par 58 voix sans opposition mais 3 abstentions.**

8. 523.501.10 Eclairage public renouvelle-
ment (subvention Groupe E
déduite) Fr. 500'000,00

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève que c'est à la suite d'une très longue discussion que la Commission a accepté ce crédit.

*"Dans ce dossier également, l'urgence existe depuis plu-
sieurs années. Nous sommes évidemment fort satisfaits de savoir qu'il est possible de réduire la consommation d'énergie pour l'éclairage de 30 à 40 % par rapport à la situation actuelle. Une telle réduction de la consom-
mation se traduira évidemment par une économie des frais d'éclairage public."*

*Cela dit, plusieurs membres se sont interrogés quant à la méthode d'évaluation. En effet, c'est le fournisseur d'énergie électrique depuis toujours qui a procédé à cette évaluation, sans qu'on ait fait appel à d'autres offres. Certains des membres de la Commission estiment qu'il devrait être dès lors possible d'économiser encore beaucoup plus. La de-
mande de crédit porte sur une première étape d'un programme prévu sur cinq ans. Il convient aussi de remarquer que le message comprend trois pages d'explications techniques. Nous souhaiterions malgré tout que pour la prochaine étape, le rapport soit un peu plus étoffé et que des sociétés concurrentes soient peut-être également approchées."*

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

*"Si notre groupe approuve les buts visés par cette opéra-
tion de renouvellement de l'éclairage public, il ne saurait approuver la mé-
thode choisie, après avoir analysé et étudié en détail le message. En effet, ce programme de renouvellement qui s'étalera sur plusieurs années et dont le coût total devrait être dès lors de 2,5 millions de francs aurait d'abord*

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

mérité une mise en concurrence entre fournisseurs d'électricité. Ensuite, il n'aurait pas fallu limiter cette étude au simple remplacement des candélabres d'éclairage public existant mais bien étudier un nouveau concept global d'éclairage public en ville de Fribourg avec notamment des buts plus ambitieux en matière d'économies d'énergie, voire quant à l'origine même de cette énergie.

Partant, nous demandons le renvoi de cet investissement en catégorie III. Nous émettons évidemment le vœu que soit au moins mis sur pied un concours mettant en concurrence non seulement des sociétés différentes, mais également des compétences différentes. Le problème ne se limite à la seule question de l'éclairage, mais comprend également des aspects architecturaux et d'aménagement. Une meilleure prise en considération de tous ces aspects est impérative."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, relève que pour ce dossier, comme l'a reconnu le Président de la Commission de l'Edilité, le message est très complet.

"On ne peut en tout cas pas lui faire le reproche que les explications nécessaires n'y figurent pas. Il est capital de rappeler qu'à l'issue du renouvellement total du réseau, tel qu'il est programmé, nous économiserons 42 % de la consommation électrique actuelle. Il en résultera une économie financière de près de 200'000 francs je tiens aussi à relever que la participation totale du Groupe E sur les cinq ans du projet sera de 851'000 francs.

Cette action du Groupe E n'est pas limitée à la ville de Fribourg, mais s'adresse à toutes les communes fribourgeoises et neuchâtelaises. Trois mesures sont proposées :

- *le remplacement des ampoules à vapeur de mercure;*
- *l'installation d'équipements permettant de réduire la puissance durant la nuit;*
- *le fait d'éclairer de manière moins forte avec des ampoules moins puissantes les quartiers résidentiels ou industriels qui ont peut-être moins besoin d'éclairage durant la nuit que le centre ville.*

Des analyses juridiques ont été menées dans plus d'une commune neuchâteloise ou fribourgeoise pour savoir si se posait un problème de marché public et donc d'obligation de mise en soumission. Ce n'est pas le cas au vu de la législation cantonale qui prévoit qu'indépendamment de la valeur du marché, l'adjudicateur peut adjudger un marché directement, sans lancer d'appel d'offres, si l'adjudicateur peut acheter des biens à un prix nettement inférieur aux prix usuels à la faveur d'une offre avantageuse limitée dans le temps. La disposition est quasiment identique en droit fribourgeois et en droit neuchâtelois.

C'est sur cette base légale que nous estimons que nous pouvons sans autre confier ce mandat au Groupe E. J'ajoute que lorsqu'il a été question, il y a quelques mois au Grand Conseil de cette action, tous les groupes politiques qui sont intervenus l'ont saluée. Je m'étonne quelque peu des propos de M. G. Bourgarel, quand je lis dans un article de 'La Liberté' paru le 28 mai 2010 la déclaration de Mme C. Mutter qui saluait le

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

projet 'novateur' du Groupe E en ses termes : 'J'espère que les communes sauront saisir cette opportunité'.

Je vous prie également de savoir saisir cette opportunité et d'accepter cet investissement en catégorie II, investissement qui répondra aux soucis évoqués à plus d'une reprise dans cette salle, selon lesquels l'éclairage public est trop gourmand en énergie en ville de Fribourg et coûte trop cher."

Vote

Opposée à la proposition de M. Gilles Bourgarel de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 500'000 francs – subvention du Groupe E déduite – au renouvellement de l'éclairage public est acceptée par 54 voix contre 8 et 2 abstentions.

9. 531.501.07 Décharge de Châtillon :
aménagement de l'étape 4 Fr. 2'800'000,00

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) répète, comme il le fait à chaque fois que le Conseil général est saisi d'un crédit de ce type, que la décharge de Châtillon se remplit.

"Selon les renseignements donnés par l'Ingénieur de Ville, M. P. Dreyer, dans vingt ans cette décharge sera pleine. Dans une déclaration rapportée par la presse, le Conseiller d'Etat G. Godel a affirmé que Fribourg est la poubelle de la Suisse. Pour éviter de le rester, des dispositions ont été prises pour rendre nos décharges financièrement moins attractives. Le groupe chrétien-social/Ouverture prie instamment le Conseil communal de ne plus importer de mâchefers d'ailleurs que de la SAIDEF, afin de conserver une capacité d'entreposage pour notre agglomération."

M. André Repond (indépendant) aimerait savoir où se trouvent les crédits pour l'assainissement de la décharge de la Pila.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, prend note de la déclaration de M. P. O. Nobs.

"Nous sommes effectivement aussi sensibles à cette question. Il convient toutefois de rappeler que la décharge de Châtillon est du point de vue comptable bénéficiaire, notamment grâce aux dépôts d'une certaine quantité de déchets venant de l'extérieur du canton. Cela ne signifie nullement qu'il ne faut pas éviter qu'à terme, nous ne recevions les déchets de toute la Suisse romande. Ce n'est pas le but non plus; nous y veillons. Nous veillons également à garantir l'avenir, parce que nous savons que d'ici à une dizaine d'années au maximum, nous devons avoir des solutions pour le futur.

A M. A. Repond, je peux confirmer que le crédit qui figure à ce poste n'a aucun lien avec les travaux d'assainissement de la décharge de la Pila. Les montants nécessaires à cet assainissement figurent au budget de fonctionnement à la rubrique 531.313.01 'Frais de remise en état'."

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite) Vote

Le crédit de 2'800'000 francs pour l'étape n° 4 de l'aménagement de la décharge de Châtillon est accepté par 64 voix sans opposition.

10. 532.501.40 Collecteurs d'évacuation des eaux usées Fr. 1'500'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 1'500'000 francs pour des travaux aux collecteurs de la route de la Gruyère, de la rue Hans-Geiler, de la route des Daillettes, du Beau-Chemin et de la rue de Morat, secteur Saint-Léonard, ainsi que pour le contrôle vidéo des canalisations et l'entretien courant et la gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE) est accepté par 65 voix sans opposition.

11. 532.506.02 Station d'épuration – remplacement des couplages chaleur force (CCF) Fr. 1'500'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 1'500'000 francs pour le remplacement des couplages chaleur force (CCF) de la station d'épuration est accepté par 65 voix sans opposition.

12. 612.503.74 CO du Belluard : rénovation de salles de classe et divers (2^{ème} étape) Fr. 250'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 2500'000 francs pour la deuxième étape de la rénovation de salles de classe et divers du CO du Belluard est accepté par 65 voix sans opposition.

13. 612.503.75 CO de Jolimont : nouvelles armoires vestiaires Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'installation de nouvelles armoires vestiaires au CO de Jolimont est accepté par 66 voix sans opposition.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

14. 612.503.77 Ecole de la Vignettaz, bâtiment A – rénovation intérieure Fr. 185'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 185'000 francs pour la rénovation intérieure du bâtiment A de l'école de la Vignettaz est accepté par 64 voix sans opposition.

15. 612.503.78 Ecole de la Vignettaz : rénovation de l'appartement du concierge Fr. 60'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 60'000 francs pour la rénovation de l'appartement du concierge de l'école de la Vignettaz est accepté par 65 voix sans opposition.

16. 612.503.79 Ecole de la Neuveville – réfection du revêtement de la cour et construction d'un préau couvert Fr. 80'000,00

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève que l'école de la Neuveville est la dernière à ne pas disposer d'un préau couvert. La Direction de l'Edilité nous a fait parvenir après la séance un photomontage nous présentant ce préau couvert d'une surface de 36 m². Cette surface est vraiment un minimum, surtout en cas de pluie. Quoi qu'il en soit, la Commission accepte ce crédit à l'unanimité.

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour la réfection du revêtement de la cour et la construction d'un préau couvert à l'école de la Neuveville est accepté par 66 voix sans opposition.

17. 612.503.80 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et garde-corps Fr. 100'000,00

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, apporte une petite information, suite à une question posée lors de la séance de la Commission de l'Edilité au sujet des contrôles de sécurité.

"Jusqu'en 2008, les contrôles des installations électriques étaient effectués de manière informelle et seulement à la fin des travaux. Depuis 2009, la nouvelle législation fédérale impose des contrôles tous les cinq ans pour les bâtiments publics, ainsi qu'après tous les travaux de transformation et pour les nouvelles constructions. Ces travaux sont organisés de la manière suivante par la Commune :

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

- *contrôle des installations par une entreprise neutre qui fournit une liste des déficiences;*
- *demande d'offres et adjudication des travaux;*
- *contrôle final par l'inspecteur et rapport.*

Il s'agit généralement de travaux de peu d'importance qui ne coûtent le plus souvent pas plus de 5'000 francs par bâtiment.

Cependant, les bâtiments construits dans les années septante ou plus anciens nécessitant des transformations ou adaptations plus importantes et, en conséquence, plus onéreuses sont équipées de fils et de coupe-circuit plus du tout conformes aux nouvelles normes. Les coûts se montent alors à plusieurs dizaines de milliers de francs par cas."

M. André Repond (indépendant) aimerait savoir si ce crédit représente une tranche complète ou n'est que la première étape d'un programme qui pourrait s'élever à plusieurs centaines de milliers de francs.

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remarque qu'il est difficile de donner une réponse précise dans la mesure où les travaux à réaliser dépendront des contrôles qui seront effectués.

"Vous savez comme moi que dans ce type de situation, dès que vous avez des contrôles, vous devez procéder très souvent à des adaptations. Jusqu'à présent, durant ces dernières années, ces dépenses figuraient sous une rubrique d'entretien des bâtiments du budget de fonctionnement. Dans le cas présent, du fait de l'introduction de ces contrôles obligatoires dès 2009, on est sûr que durant trois à quatre ans il y aura probablement davantage de dépenses. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit ce crédit dans le budget d'investissement. Nous espérons que ce crédit suffira pour une année ou deux, voire trois. Nous ne pouvons pas vous dire s'il sera unique ou s'il ne faudra pas revenir avec une nouvelle demande dans deux ou trois ans."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la mise aux nouvelles normes incendies en matière d'électricité et de garde-corps des bâtiments communaux est accepté par 66 voix sans opposition.

18. 612.503.81 <u>Assainissements énergétiques : système de chauffage</u>	Fr.	100'000,00
---	-----	------------

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève qu'il s'agit d'une nouvelle rubrique budgétaire. *"Cette rubrique réapparaîtra lors du prochain budget et lors des suivants. Plus simplement, on a constaté la nécessité de procéder à un diagnostic et à une évaluation du potentiel d'économies du patrimoine immobilier de la Ville, afin d'élaborer des solutions concrètes d'économies et de connaître les investissements à réaliser. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche qui permettra enfin de connaître l'état des installations techniques. C'est un préavis tout à fait positif que la Commission de l'Edilité émet."*

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour les mesures d'assainissement énergétique du système de chauffage des bâtiments communaux est accepté par 66 voix sans opposition.

19. 615.501.04 Grand-Pont : Aménagement d'un abri-voyageurs Fr. 80'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour l'aménagement d'un abri-voyageurs au Grand-Pont est accepté par 64 voix sans opposition.

20. 620.501.13 Révision du PAL Fr. 100'000,00

Rapport de la Commission financière

Discussion

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"Pour les quatre prochaines rubriques, la Commission financière fera une demande de renvoi en catégorie III. Il ne s'agit pas de contester l'existence de ces rubriques, mais de faire en sorte que nous puissions traiter chacun de ces dossiers de la manière la plus complète possible. Il nous semble, immodestement, au sein de la Commission financière que si un objet est d'abord présenté de manière générale, il a de meilleures chances d'être examiné de façon correcte. Pour mémoire, je rappelle que l'intelligence est également un phénomène collectif et que le fait d'établir d'abord un message pourrait apporter quelque chose de positif. Au nom de la Commission financière, je vous propose de transférer ce crédit de la catégorie II en catégorie III."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève que cette dernière a développé une réflexion à peu près similaire à celle de la Commission financière, mais qu'elle en est arrivée à conclusion inverse. Elle est d'avis de renoncer à renvoyer cet investissement en catégorie III.

"Nous ne voulons pas – cette remarque vaut également pour les deux objets suivants – freiner les travaux de révision du PAL qui ont véritablement repris. Nonobstant, force nous est de constater que le message ne nous fournit que très peu d'informations et fort succinctes. Il est même muet quant à l'utilisation du crédit."

Visiblement, la Commune tente d'aborder la population par le biais de sondages ou la publication d'informations par le truchement de la presse, mais c'est toujours le Conseil général qui est le dernier informé, pour autant encore qu'il le soit. Une fois encore, nous devons répéter qu'à l'avenir, nous devons recevoir beaucoup plus d'informations. Pour cette fois, nous acceptons de laisser passer ce crédit, car nous avons compris que sinon, il y aurait de forts risques de retard pour ces travaux qui vont véritablement être engagés, mais nous l'affirmons clairement, les choses ne se feront pas aussi facilement que cette fois lors du prochain budget."

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit :

"Que ce soit pour cet investissement et pour les deux suivants, à savoir celui pour le développement territorial et l'urbanisme et celui de la revitalisation de la ville historique, le groupe socialiste, c'est vrai, a fortement hésité à suivre les recommandations de la Commission financière tentant à un renvoi en catégorie III, dès lors que nous étions, comme l'a également relevé le Président de la Commission de l'Edilité, confrontés à un déficit d'informations patent, à une carence de vision globale dans la motivation de ces trois demandes de crédit.

Finalement, nous nous sommes ralliés à l'avis de la Commission de l'Edilité, à savoir que ces trois investissements ne sauraient souffrir de retard. Nous ne souhaitons pas freiner le processus en cours, entraver ou même retarder des études indispensables à la politique d'aménagement de notre ville. Nous voterons donc en faveur de ces trois crédits d'investissement de catégorie II."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) précise que comme le groupe socialiste, le groupe chrétien-social/Ouverture votera ces trois investissements de catégorie II.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, constate dans les diverses interventions, un souci sous-jacent d'une information la meilleure possible concernant ces trois dossiers qui touchent l'aménagement du territoire et dans le cas présent, la révision du PAL.

"Il ne faut toutefois pas confondre ce qui peut vous être expliqué dans le cadre d'une demande de crédit d'études et l'information que nous pouvons vous fournir au sujet du développement du projet dans le cas du PAL ou au sujet de crédits d'engagement consécutifs à des études d'évaluation menées au préalable. Permettez-moi de citer les réflexions d'un membre de la Commission de l'Edilité au moment où cette dernière s'est interrogée pour savoir si ce crédit devrait figurer en catégorie II ou en catégorie III : 'Le montant demandé vise précisément à permettre à la Commune de développer son projet. Que pourra-t-elle nous donner de plus dans un message ? Elle nous présentera un éventail de possibilités, mais, du point de vue concret, nous n'aurons rien de plus dans un message de la catégorie III de vingt pages que les explications données pour un investissement de catégorie II (cf. procès-verbal de la séance de la Commission de l'Edilité, page 191).' Cette réflexion m'apparaît totalement juste, mais en revanche, je m'engage comme je l'ai fait à la Commission de l'Edilité, au nom du Conseil communal, à développer les pages consacrées à la révision du PAL dans le rapport de gestion.

Cela dit, un transfert en catégorie III risque de provoquer une rupture de la dynamique déclenchée. Il serait regrettable d'attendre peut-être plusieurs mois pour poursuivre ces études de révision du PAL. C'est pourquoi le Conseil communal vous prie de maintenir ce crédit de 100'000 francs en catégorie II, tout en s'engageant à vous fournir des explications plus détaillées dans le rapport de gestion."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, prend acte des considérations de M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

"Je peux assurer que la Commission financière a des compétences réelles et qu'elle est capable de recevoir et de lire intelligemment des messages du Conseil communal. Ce fait justifierait que les démarches en la matière soient conduites selon un processus différent de celui de reporter le plus tard possible les informations devant le Conseil général. Je prends acte."

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, remercie M. le Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, de cette promesse de présenter quelques pages complémentaires au sujet du plan d'aménagement dans le rapport de gestion.

"On verra bien, déjà au mois de juin 2011, si ce sera suffisant. Si tel n'était pas le cas, nous reviendrions à la charge lors de la discussion du budget 2012."

Vote

Opposée à la proposition de la Commission financière de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 100'000 francs pour la révision du PAL l'emporte par 40 voix contre 26.

21. 620.501.14 Développement territorial et urbanisme Fr. 250'000,00

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, pourrait répéter toute l'argumentation qu'il vient de développer. Il ne le fera pas, mais recommande vivement au Conseil général de voter le transfert de cet investissement en catégorie III.

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, n'en estime pas moins qu'il n'est pas exagéré de demander au Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement quelques explications complémentaires au sujet de ces zones stratégiques pour lesquelles le Conseil communal sollicite un crédit. Il conviendrait malgré tout de connaître un peu les buts et les raisons qui ont déterminé les choix de l'Exécutif.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, relève, pour répondre aux souhaits de M. C. Allenspach, que le crédit sollicité par le Conseil communal est indispensable pour qu'on puisse poursuivre les réflexions entamées en matière d'urbanisme. Ce crédit, comme on peut le lire dans le message du budget, financera essentiellement des analyses portant sur des sites importants, comme le secteur de la Tour Henri et de l'Hôpital des Bourgeois. Des démarches de ce type ont déjà été menées, notamment pour le secteur de la route des Arsenaux; l'Etat a, par la suite, pu lancer le concours en cours pour la haute école pédagogique.

"Maintenir ce crédit en catégorie II, c'est donner les moyens à la Commune de s'adapter aux sollicitations extérieures, notamment à celles des milieux économiques et plus spécifiquement des propriétaires fonciers. La Ville pourra ainsi agir dans de brefs délais, tout en favorisant des projets de qualité. Le fait de disposer de certains moyens financiers en catégorie II favorise la capacité de réaction aux diverses sollicitations externes qu'elles soient le fait de privés ou de collectivités publiques. Je pense dans ce second cas à des dossiers comme ceux de la Col-

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

line de Torry ou de Bertigny. Nous pouvons ainsi être un acteur véritablement actif de ce développement urbain, sans devoir faire attendre nos divers interlocuteurs simplement pour des motifs budgétaires.

C'est dans ce sens-là que le Conseil communal vous prie de conserver cet investissement en catégorie II, tout en précisant que si ces études débouchent – ce que nous espérons – sur des projets concrets, ceux-ci seront soumis au Conseil général pour décision."

Vote

Opposée à la proposition de la Commission financière de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal l'emporte par 33 voix contre 32.

22. 620.501.15 Revitalisation de la Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 150'000,00

Discussion

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, propose également le transfert de ce crédit en catégorie III.

"Nous nous trouvons dans un domaine encore plus sensible que les précédents. Dans ce contexte, nous n'avons pas reçu d'information – ou à tout le moins je n'ai alors pas su la lire – sur le fait que les autres instances cantonales ou communales compétentes aient été consultées. Dans un tel contexte, conduire ces démarches de manière rigoureuse et cohérente répond non seulement à une nécessité, mais à une opportunité. Demander pour ce faire un petit peu de temps pour l'analyse d'édifices médiévaux ne devrait guère susciter de difficultés.

La Commission financière renouvelle sa proposition de transférer cet investissement en catégorie III."

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, précise que cette dernière a accepté ce crédit en catégorie II par 4 voix contre 1, mais 4 abstentions.

"Comme vous pouvez l'imaginer, la discussion sur cet objet a été assez 'critique'. Quand on sait, comme on peut le voir dans le plan financier, qu'il s'agit d'un premier crédit qui sera suivi de deux autres, on aurait été en droit de s'attendre à recevoir plus d'informations."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"A titre personnel, je demande également le renvoi de cet objet en catégorie III. Comme vous le savez peut-être, une première étude portant sur le quartier du Bourg a été mise en consultation. Elle a provoqué nombres de remarques négatives. Il est capital que le Conseil communal prenne en considération ces considérations pour les intégrer dans cette future étude. Il serait essentiel que le Conseil général soit informé quant à la manière dont le Conseil communal intégrera ces observations négatives faites par la grande majorité de la population du quartier du Bourg. Le Conseil général est en droit de recevoir ces informations. Cette analyse ne

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

saurait simplement être confiée à des experts extérieurs à la ville, mais devrait prendre en compte l'avis des habitants de ce quartier.

Voilà pourquoi ces données doivent être fournies et intégrées dans le message que nous recevrons en cas de transfert en catégorie III."

M. Rainer Weibel (Verts) qui s'exprime également à titre personnel, apporte son soutien à la proposition du Conseil communal.

"L'information est peut-être un peu mince mais il s'agit malgré tout d'un montant relativement modeste. Ce dossier doit avancer. Nous ne sommes pas appelés ce soir à voter sur la fermeture du pont de Zaehringen. Tant le quartier de l'Auge que celui de la Neuveville ont besoin d'une planification qui leur permettra d'aller de l'avant et de développer des projets. Sans quoi, les problèmes qui sont en train d'apparaître ne feront que croître, alors qu'on ne disposera d'aucune base de discussion. Nous avons des projets que nous entendons défendre et que d'autres pourront, s'ils l'entendent ainsi, combattre. De toute manière, nous devons aller de l'avant.. C'est pourquoi je vous demande de soutenir ce crédit de catégorie II."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) souhaite, dans un premier temps, intervenir au sujet de la consultation publique concernant le Bourg/Ville historique.

"Je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir mis sur pied ces projets, qui sont excellents tant pour le Bourg que pour l'Auge et la Neuveville.

Quant à l'idée de Mme A. de Weck d'intégrer les remarques émises à ce sujet lors de la première étude, je m'y rallie ! J'ai en effet eu le privilège de lire les observations de la 'gauche plurielle' ainsi que d'associations favorables à la mobilité intelligente et respectueuse des humains et de l'environnement. Je me rends compte que si l'on parvenait à intégrer dans cette analyse toutes ces propositions, ce serait tout simplement merveilleux. Je vous prie donc de bien vouloir les intégrer.

Pour ce qui est des gens qui habitent le quartier du Bourg, je me permets de faire un commentaire. Quand je consulte le site de l'association de quartier du Bourg, je constate que dans cette association, il n'y a que des commerçants. Quand je m'adresse à mes amis résidant dans ce quartier, j'apprends que ces personnes préfèrent adhérer à l'association du quartier d'Alt, car elles ne se sentent pas du tout représentées par ces commerçants. Quelque chose cloche peut-être au sein de cette association du quartier du Bourg !

Mais revenons-en au message, puisque là est l'essentiel. Comme je l'ai déjà dit, l'ouverture du Pont de la Poya est conditionnée à toute une série de mesures d'accompagnement. Dans le préambule du document consacré à la Neuveville, on se rend compte que les mesures mises à l'époque à l'enquête en liaison notamment avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare ont un caractère provisoire – puisqu'elles n'ont pas été analysées par le Service des Biens culturels et qu'ensuite elles sont clairement insuffisantes. Il s'agit donc de les réexaminer pour respecter la réglementation régissant la zone de ville I et pour respecter les conditions impératives liées à la mise en service du Pont de la Poya.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

Notre groupe se ferait une immense joie qu'enfin on revitalise le Bourg tant du point de vue économique que touristique et qu'enfin notre cathédrale ne soit plus le plus grand giratoire gothique d'Europe."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, souhaite également conserver cet investissement en catégorie II.

"Les motifs qui incitent le Conseil communal à solliciter ce crédit figurent dans le message. J'ajoute que le but visé n'est absolument pas de cacher quelque chose ou d'éviter un débat. Il s'agit bel et bien d'aller d'un tout petit peu plus loin dans l'analyse concrète des mesures d'aménagement qui ont, je répète encore une fois, pour objectif de revitaliser la ville historique. Nous serons ainsi à même de vous adresser un rapport exhaustif, détaillé et chiffré sur ce que pourra être le futur de cette ville historique. Si nous venions déjà maintenant avec un message, nous courrions le risque que vous nous reprochiez que ce message n'apporte aucun élément concret. Telle est l'évaluation que nous avons faite au sein du Conseil communal. Ce serait fort dommage. Voilà pourquoi, nous vous prions de nous allouer ce petit crédit pour que nous puissions vous présenter un concept complet.

Quant aux préoccupations qu'exprime Mme A. de Weck, je tiens à réaffirmer que le Conseil communal va maintenant analyser les différentes remarques émises dans le cadre de la consultation du plan directeur du quartier du Bourg. Nous comprenons et partageons l'un des principaux soucis qui s'est exprimé dans les réactions enregistrées. C'est celui concernant toute la question du stationnement. Tout comme vous, nous sommes convaincus que pour assurer l'attractivité commerciale du quartier, il faut disposer de suffisamment de places de parc notamment en sous-sol. Nous allons réétudier complètement la conception du stationnement suite aux observations faites.

Il convient d'être conscient de deux choses. D'un côté, ce plan reflète une volonté de réaménager ce quartier, de mettre en valeur les places urbaines et le parvis de la cathédrale, mais de l'autre, il faudra que les habitants et les visiteurs aient la possibilité de parquer leurs véhicules à proximité. D'entente avec tous les milieux intéressés, quelles que soient leurs opinions qu'il nous faudra peut-être confrontées, nous allons réétudier cet aspect du stationnement dans le cadre du plan directeur avant son adoption définitive. En revanche, je vous prie de maintenir ce crédit en catégorie II."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève que cette dernière maintient sa proposition de transfert en catégorie III, avec le sentiment que l'objet sera mieux traité s'il passe par cette voie-là.

Vote

Opposée à la proposition de la Commission financière de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit d'étude de 150'000 francs pour la revitalisation de la ville historique (Bourg, Auge, Neuveville) l'emporte par 35 voix contre 29 et 1 abstention.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

23. 621.500.04 Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg" Fr. 300'000,00

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que le Conseil communal accepte le transfert de cet investissement en catégorie III.

"C'est une question de logique. Dans ce dossier on arrive au terme d'un processus d'étude et nous vous présentons un projet complet. Le Conseil général est en droit, me semble-t-il, de recevoir un message plus détaillé présentant notamment les plans de l'aménagement projeté."

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, relève que cette demande de crédit a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

"En effet, il ne s'agit plus d'une demande de crédit d'études, mais d'une demande de crédit d'engagement. En outre, le petit texte de présentation est lacunaire. Ainsi le Conseil général a-t-il déjà accepté un petit crédit de 150'000 francs pour cet aménagement; ce fait n'est même pas mentionné dans le message du Conseil communal! Nous ne savons donc pas si cette somme a été utilisée ou non."

En outre, des procédures sont en cours suite à des oppositions de propriétaires voisins qui ne veulent pas voir leur parcelle de 12'000 m² envahie par les jeunes du quartier. Le message qui nous est fourni ne nous donne aucun élément à ce sujet ni aucun plan."

La Commission de l'Edilité prend acte de la décision du Conseil communal de retirer ce crédit de la catégorie II."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Nous prenons acte."

Le crédit d'investissement de 300'000 francs pour l'aménagement public au lieu-dit "Maggenberg" est dès lors tacitement transféré en catégorie III.

24. 621.506.09 Parcs et promenades – cimetière : remplacement d'un véhicule Fr. 35'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 35'000 francs pour le remplacement d'un tombereau "Dumper" est accepté par 66 voix sans opposition.

25. 913.503.00 Patinoire 1 : sorties de secours Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour l'aménagement d'escaliers métalliques à la sortie de secours Nord de la Patinoire 1 est accepté par 63 voix sans opposition.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

1. 110.506.04 Machine de vote électronique pour le Conseil général Fr. 30'000,00

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"Je me demande s'il est véritablement opportun de dépenser une somme de 30'000 francs pour une machine de vote électronique au Conseil général. Nous avons élu trois paires de scrutateurs parfaitement assorties qui dépouillent régulièrement nos votes. Certes, il y a eu parfois de petits accrocs, mais cela ne justifie pas une dépense de 30'000 francs. Même si la situation de la Commune n'est pas catastrophique, jeter 30'000 francs par la fenêtre est totalement inadmissible. J'ai de la peine à comprendre la motivation d'une telle proposition."

Mme Isabelle Teufel (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Je suis quand même étonnée que ce soit M. J. Clerc qui se lève pour faire cette remarque; lui qui se croit ici à la Revue de Genève, quand il vote, et qui se prend pour Jo Johnny. Une fois, il lève la main, une fois il ne le fait pas."

Le Président intervient :

"S'il vous plaît, pas d'attaque personnelle."

Mme Isabelle Teufel (PDC) poursuit :

"S'il vous plaît, je vous prie de soutenir cet investissement. Si vous n'êtes pas content de notre travail, vous pouvez venir prendre notre place."

M. John Clerc (PS) réplique:

"Je suis satisfait du travail des scrutateurs. Je ne vois pas comment Mme I. Teufel peut se sentir offensée par mes propos. Je viens de saluer positivement le travail des scrutateurs."

"S'il m'arrive de ne pas voter une fois, c'est peut-être que je ne suis pas d'accord avec telle ou telle proposition, mais ce soir, j'ai constamment voté pour toutes les propositions du Conseil communal." (Rires)

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit :

"On peut certes apprécier la démocratie directe, le côté sympathique du vote à main levée, mais il faut quand même reconnaître que ce vote à main levée est parfois folklorique. On est aussi en droit d'imaginer de travailler un petit peu différemment. Une installation de vote électronique - ce n'est pas une machine, mais une installation grâce à

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

laquelle il suffit de peser sur une touche pour voter - permettrait aussi de raccourcir considérablement la durée de nos débats. C'est un aspect qu'il faudra certainement prendre en considération lors du véritable débat consacré à cet investissement."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève ce qui suit :

"Lorsqu'il présente un message, le Conseil communal fait fréquemment référence à l'inscription de tel montant figurant en catégorie III du budget d'investissement. Il convient de rappeler que l'inscription d'un investissement en catégorie III n'implique aucune contrainte pour personne et que cette catégorie n'est en réalité qu'un simple inventaire des objets qui pourront être soumis au Conseil général. Cette petite nuance dans la prose du Conseil communal n'est sans doute pas tout à fait anodine, lorsqu'il se réfère aux objets figurant en catégorie III des investissements, comme étant ceux ayant déjà une signification particulière."

Le Président se doit d'apporter l'une ou l'autre explication rapide au nom du Bureau :

"Cette demande émane effectivement du Bureau du Conseil général, après une discussion qui s'est déroulée en deux temps. Il y a quelques années, au début de cette législature, une proposition de ce type avait été discutée, puis refusée. Même si je me dois, comme l'a fait M. J. Clerc, de rendre hommage au travail des scrutateurs, nous avons tiré des conclusions des expériences faites lors des votes intervenus au cours de la législature."

Nous avons mis en pondération le temps que nous pourrions gagner et partant l'efficacité des débats avec le coût en première estimation de cette acquisition, même si, évidemment, la compétence de proposer un investissement de ce type relève du Conseil communal. C'est ce dernier qui nous donnera ou non les moyens de répondre à cette requête. Quoi qu'il en soit, nous avons considéré que ce coût n'est pas exorbitant. C'est évidemment une question d'appréciation, mais c'est l'appréciation du Bureau qui a officiellement demandé au Conseil communal d'inscrire ce montant au budget d'investissement 2011. Le Conseil communal a donné suite à cette requête, en inscrivant ce crédit en catégorie III. Le Conseil général, qui sera issu des élections du 20 mars 2011, aura ainsi la faculté d'envisager cette solution."

Demandez-vous de supprimer ce crédit de catégorie III, ou bien votre intervention n'était-elle qu'un commentaire ?"

M. John Clerc (PS) précise ce qui suit :

"J'estime que c'est au Conseil général issu des élections du 20 mars 2011 de prendre une décision."

Le présent crédit n'appelant pas d'autres observations est ainsi inscrit.

2. 520.501.94 Route de Marly / voie de bus Fr. 600'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

3. 612.503.53 Ecole du Botzet, agrandissement de huit salles Fr. 383'500,00
Pas d'observations. Inscrit.
4. 612.503.65 Ecole de la Heitera, agrandissement onze nouvelles salles Fr. 476'500,00
Pas d'observations. Inscrit.
5. 612.503.76 DOSF, construction d'un nouveau CO Fr. 4'800'000,00
Pas d'observations. Inscrit.
6. **621.500.04 Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg"** Fr. **300'000,00**

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise que suite au transfert de ce crédit d'investissement de la catégorie II à la catégorie III, le total des investissements de la catégorie III s'élève à 8'190'000 francs.

Pas d'autres observations. Inscrit.

7. 620.501.07 Aménagement de la place de la Gare Fr. 1'500'000,00
Pas d'observations. Inscrit.
8. 620.501.16 Au fil de la Sarine (nature en ville) Fr. 100'000,00
Pas d'observations. Inscrit.

B. DES SERVICES INDUSTRIELS (suite)

Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1. Système de surveillance d'accès aux infrastructures Fr. 90'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 90'000 francs pour l'installation d'un système de surveillance d'accès aux infrastructures est accepté par 65 voix sans opposition.

2. Bourguillon : mise en place désinfection aux ultra-violets Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 21 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour la mise ne place d'un système de désinfection aux ultra-violets dans le réservoir de Bourguillon est accepté par 62 voix sans opposition.

3. Assainissement du puits n° 3 de la Hofmatt Fr. 50'000,00

Litige avec Alterswil au sujet des sources de la Hofmatt

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, précise ce qui suit :

"Voici un petit complément d'information qui nous a été demandé par la Commission de l'Edilité, non pas au sujet de l'investissement lui-même, mais au sujet des sources de la Hofmatt. Comme vous le savez, les sources de la Hofmatt se trouvent pour partie sur le territoire de la Commune d'Alterswil et pour partie sur le territoire de la Commune de Saint-Ours. Un certain nombre d'entre vous a certainement appris par la presse l'existence d'un différend avec la Commune d'Alterswil au sujet de ces sources de la Hofmatt. Concrètement, une convention a été conclue en 2002 entre les Services industriels et la Commune d'Alterswil pour une durée de vingt ans. Cette convention prévoit la livraison d'une quantité d'eau à Alterswil contre facturation. Aujourd'hui, cette Commune estime que dans la mesure où ces sources se trouvent sur son territoire, elle n'a pas à payer l'eau que nous lui livrons. Elle a donc elle-même développé un projet de recherche pour creuser un puits à proximité.

Suite aux articles parus il y a quelques semaines, des contacts ont eu lieu entre les Services industriels et la Ville de Fribourg afin de voir quelle solution on pourrait trouver. Suite à l'accord de principe du Conseil d'administration des SI, nous prendrons tout prochainement contact avec la Commune d'Alterswil pour lui proposer d'étudier la constitution éventuelle d'un consortium entre la Ville et les communes singinoises intéressées afin de trouver la meilleure solution possible."

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour l'assainissement du puits n° 3 des sources de la Hofmatt est accepté par 65 voix sans opposition.

4. Remplacement de lignes louées à Swisscom Fr. 80'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour le remplacement de lignes louées à Swisscom est accepté par 63 voix sans opposition.

Séance du 21 décembre 2010

5 Votes finals sur le budget 2011

A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

1^{er} alinéa

Suite à la décision de diminuer de 100'000 francs la rubrique 110.318.15 "Frais judiciaires et d'expertises" prise durant l'examen de détail, le présent alinéa est modifié comme suit :

"Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011 est approuvé. Il se présente comme suit :

<i>Total des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>214'545'185,00</i>
<i>Total des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>216'722'728,00</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'177'543,00</i>

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 52 voix contre 8 et 6 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 64 du 16 novembre 2010 ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	214'545'185,00
Total des charges	Fr.	216'722'728,00
Excédent des charges	Fr.	2'177'543,00

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2011 est également adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	13'093'780,00
Total des charges	Fr.	13'035'450,00
Excédent des produits	Fr.	58'330,00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des Finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 21 décembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL"

B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

1^{er} alinéa

Suite au transfert en catégorie III de l'objet 621.500.04 "Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg", le présent alinéa est modifié comme suit :

*"Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à **26'427'000** francs est approuvé; il se présente de la façon suivante :*

<i>Catégorie I (déjà décidés) :</i>	<i>Fr.</i>	<i>16'837'000,00</i>
<i>Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) :</i>	<i>Fr.</i>	<i>9'590'000,00"</i>

Pas d'autres observations. Adopté.

2^{ème} alinéa

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Suite au transfert en catégorie III de l'objet 621.500.04 "Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg", le présent article est modifié comme suit :

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

"Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

"...

22. 620.501.15 Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 150'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

[23.621.500.04 ...]

23. 621.506.09 Parcs et Promenades – Cimetière : véhicule / remplacement Fr. 35'000,00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

..."

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Suite au transfert de la catégorie II à la catégorie III de l'objet 621.500.04 "Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg", le présent article est modifié comme suit :

*"Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour **8'190'000 francs**, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2011."*

Pas d'autres observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 60 voix sans opposition mais 6 abstentions, l'arrêté ci-après :

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 64 du 16 novembre 2010 ;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 26'427'000,00 francs est approuvé; il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) :	Fr. 16'837'000,00
Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) :	Fr. 9'590'000,00

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 420'000,00 francs, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

A. Commune de Fribourg

1. 300.506.12 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 185'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

2. 401.506.17 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 100'000,00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

3. 430.501.02 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000, 00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 4. | 520.501.89 | <u>Mesures d'accompagnement – Pont de la Poya : études</u> | Fr. | 200'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 5. | 520.501.98 | <u>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare</u> | Fr. | 500'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 6. | 520.506.09 | <u>Remplacement de véhicules à la Voirie</u> | Fr. | 365'000,-- |
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 7. | 520.506.10 | <u>Remplacement d'épandeu-
ses (saleuses)</u> | Fr. | 150'000,00 |
| | | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 8. | 523.501.00 | <u>Eclairage public renouvellement (subvention Groupe E déduite)</u> | Fr. | 500'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 531.501.07 | <u>Décharge de Châtillon :
aménagement de l'étape 4</u> | Fr. | 2'800'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 532.501.40 | <u>Collecteurs d'évacuation des
eaux usées</u> | Fr. | 1'500'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

- | | | | |
|----------------|---|-----|--------------|
| 11. 532.506.02 | <u>Station d'épuration –
remplacement des coupla-
ges chaleur force (CCF)</u> | Fr. | 1'500'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par la taxe supplémentaire
des eaux usées. | | |
| 12. 612.503.74 | <u>CO du Belluard : rénovation
de salles de classe et divers
(2^{ème} étape)</u> | Fr. | 250'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 13. 612.503.75 | <u>CO de Jolimont : nouvelles
armoires vestiaires</u> | Fr. | 100'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 14. 612.503.77 | <u>Ecole de la Vignettaz, bâti-
ment A – rénovation inté-
rieure</u> | Fr. | 185'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 15. 612.503.78 | <u>Ecole de la Vignettaz –
rénovation de l'appartement
du concierge</u> | Fr. | 60'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 16. 612.503.79 | <u>Ecole de la Neuveville – ré-
fection du revêtement de la
cour et construction d'un
préau couvert</u> | Fr. | 80'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 17. 612.503.80 | <u>Sécurité, nouvelles normes
incendies, électricité et
garde-corps</u> | Fr. | 100'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

- | | | | |
|----------------|---|-----|------------|
| 18. 612.503.81 | <u>Assainissements
énergétiques : système de
chauffage</u> | Fr. | 100'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 19. 615.501.04 | <u>Grand-Pont : aménagement
d'un abri-voyageurs</u> | Fr. | 80'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 20. 620.501.13 | <u>Révision du PAL</u> | Fr. | 100'000,00 |
| | Ces études seront financées
par l'emprunt et amorties
selon les prescriptions lé-
gales. | | |
| 21. 620.501.14 | <u>Développement territorial et
urbanisme</u> | Fr. | 250'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 22. 620.501.15 | <u>Revitalisation de la Ville
historique, Bourg, Auge,
Neuveville : études</u> | Fr. | 150'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 23. 621.506.09 | <u>Parcs et Promenades – Ci-
metière : véhicule / rempla-
cement</u> | Fr. | 35'000,00 |
| | Cet achat sera financé par
l'emprunt et amorti selon les
prescriptions légales. | | |
| 24. 913.503.00 | <u>Patinoire 1 : sortie de se-
cours Nord</u> | Fr. | 200'000,00 |
| | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

B. Services industriels

- | | | | |
|----|---|-----|------------|
| 1. | <u>Système de surveillance
d'accès aux infrastructures</u> | Fr. | 90'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 2. | <u>Bourguillon : mise en place
désinfection aux ultra-violets</u> | Fr. | 200'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 3. | <u>Assainissement du puits
no 3 de la Hofmatt</u> | Fr. | 50'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 4. | <u>Remplacement de lignes
louées à Swisscom</u> | Fr. | 80'000,00 |
| | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2011, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 8'190'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2011.

Fribourg, le 21 décembre 2010

Séance du 21 décembre 2010

Votes finals sur le budget
2011 (suite)

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL"

Pause

La séance est suspendue pour une pause de 21.35 heures à 21.45 heures.

ooo

6. Information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Permettez-moi d'abord de vous donner quelques explications complémentaires au sujet de l'envoi du document 'Les écoles en chemin. Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg.' J'espère que chacun de vous a reçu ce fascicule. Il s'agit d'une démarche originale. Ce plan directeur devrait du reste plutôt s'appeler plan d'intention, puisqu'il n'a pas de caractère contraignant et dresse la somme des intentions du Conseil communal en fonction des éléments connus. C'est donc, à l'heure actuelle, le document de base pour les décisions qui devront être prises dans les années à venir; dès l'an prochain, vous serez sans doute appelés à prendre déjà trois décisions dans ce domaine. Ce document est évidemment appelé à évoluer en fonction du développement des dossiers.

J'aimerais également rappeler que l'établissement de ce plan directeur des écoles a nécessité d'arriver à une entente sur des règles de base liées à deux contraintes. La première contrainte est évidemment financière, afin de préserver la stabilité des charges de la Ville. Quant à la seconde, elle est celle du calendrier, vu l'échéance du 1^{er} septembre 2013 imposée par l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et décidée par le Grand Conseil. Ce plan est le fruit des investigations menées par un groupe de travail qui rassemblait les chefs des services des Ecoles, des Finances, ainsi que des Bâtiments et de l'Aménagement. Il couvre plusieurs aspects. Il dresse la situation actuelle des écoles de la ville; il consolide la clause du besoin à long terme pour chacune d'elles et répond, dans l'intervalle au programme de construction scolaire urgent lié à l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine et à la réalisation de la DOSF. Dans un souci de transparence son objectif est d'informer le Conseil général et toutes les écoles touchées au sujet des travaux d'extension et de transformation impliquant des dépenses d'investissement durant la période 2011-2015. Ce document englobe les cycles d'orientation, les écoles primaires et les écoles enfantines de la ville.

Les principes de ce plan directeur sont les suivants. Budgétisés en l'état actuel, de manière brute, à 59 millions de francs environ, les montants évalués portent sur une première étape qui s'inscrit dans le processus global de réalisation. En outre, l'impact financier de ces investissements scolaires conditionne la marge de manœuvre des autres investissements futurs de la Commune. Sur la base de ce dossier, le Conseil communal a retenu les principes qui suivent :

Séance du 21 décembre 2010

Information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles (suite)

1. *Elaborer un concept pour une réalisation par étapes, pour toutes les écoles concernées (DOSF, écoles primaires et enfantines).*
2. *Soumettre à la prépondérance du plan directeur des écoles tous les cas particuliers des différents sites scolaires.*
3. *Gérer la période intermédiaire, entre les différentes étapes de travaux, par des solutions spécifiques, propres à chacun des sites :*
 - *transfert de classes entre des sites pour une période transitoire;*
 - *utilisation de conteneurs déplaçables et réutilisables;*
 - *location de locaux susceptibles d'accueillir des classes provisoirement;*
 - *rocade de classes à l'intérieur même des cercles scolaires.*
4. *Respecter l'échéance fixée au 1^{er} septembre 2013, date d'introduction de la seconde année d'école infantine.*

La clause du besoin de base, à réaliser de suite, se fonde sur la projection du nombre d'élèves susceptibles de fréquenter l'école infantine. La démarche est appliquée par quartiers, par communautés linguistiques. Les données sont également affinées sur la base des dernières statistiques délivrées par le Contrôle des habitants (15 juin 2010). Les besoins ont été évalués par la Direction des Ecoles à 16 unités de classes d'écoles enfantines à réaliser avant le délai du 1^{er} septembre 2013, imposé par le Canton pour l'ensemble des sites scolaires en question.

Sur la base des éléments chiffrés et considérant l'impact financier de quelque 59 millions de francs, le Conseil communal a chargé la Direction de l'Edilité, en collaboration avec la Direction des Finances et celle des Ecoles, d'engager la réalisation de la DOSF en deux étapes et de lancer simultanément des concours de projets pour de nouveaux bâtiments sur les sites scolaires du Botzet et de la Heitera. Le Conseil communal a également chargé les services précités de mettre en œuvre les démarches et procédures nécessaires afin d'engager l'ensemble des interventions décidées dans le cadre du plan directeur des écoles, selon le calendrier établi."

ooo

7. Réactualisation du plan financier 2011-2015

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Vous avez tous pu analyser la dernière actualisation du plan financier de la législature. Elle a été travaillée selon le même canevas que celles des années précédentes. Il est en effet essentiel de conserver une ligne constante pour disposer d'une vue cohérente à moyen et à long termes. Le Conseil communal a donc confirmé les critères retenus pour

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

l'analyse des charges. Pour ce qui est des recettes, nous avons pris les valeurs qui découlent du document fourni par le Service des communes.

Malgré tout, quelques changements ont dû être opérés et sont dus à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, dont la base de calcul est désormais la population légale. On constate donc des modifications et des transferts entre les chapitres 35 et 36. Dans le chapitre consacré au plan directeur des écoles, nous présentons la vision financière du plan d'intention du Conseil communal. Il s'agit de montrer dans cette planification les conséquences financières des options retenues. Des précisions importantes doivent encore y être apportées, à la suite des études programmées et en fonction des différents taux de subventionnement de l'Etat.

Rappelons que ces investissements entraîneront une augmentation de la dette de la Commune et, en conséquence, une progression des frais financiers découlant des intérêts de ces emprunts et des amortissements légaux. Comme le démontre ce plan, dès 2012, les amortissements dépasseront de plus 1,4 million de francs la limite de 7,2 millions de francs décidée par le Conseil communal. Le Conseil communal est obligé de répéter ici que cette planification a été préparée avant le 8 novembre 2010 et qu'à ce moment-là, elle présentait des excédents de produits pour toutes les années jusqu'en 2015, y compris les frais financiers de tous les investissements pour les écoles. Qui peut encore nier les effets dévastateurs des baisses fiscales cantonales au regard du tableau définitif recalculé après le 8 novembre 2010 ?

Je vous signale un élément positif, celui du fonds pour la deuxième année d'école enfantine auquel le Conseil communal a décidé d'attribuer la participation d'environ 1,3 million de francs par an sur six ans pour la construction de nouveaux bâtiments scolaires. Il faut relever que cette somme a été versée par le Canton aux communes sans affectation obligatoire. Beaucoup d'entre elles l'ont mis directement dans leur budget de fonctionnement qui s'en trouve d'office amélioré. Si la Ville en avait fait de même, le budget de fonctionnement de 2011 aurait bouclé avec moins d'un million de francs de déficit.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de ce plan financier 2011-2015."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Selon les commentaires du Service des communes, le plan financier exerce un rôle très important puisqu'il devrait permettre de 'tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par la prévision'. Dans la conclusion de la version 2010, le Conseil communal évoque, avec des accents de jérémiades, les options des autorités cantonales dont il relève 'les pratiques inconscientes et dangereuses qui vont affaiblir constamment les grandes communes'. Des doutes ont été exprimés au sein de la Commission financière sur l'opportunité de telles considérations.

Le plan financier 2011–2015 qui est soumis ce soir à notre examen présente une approche globale semblable à celles des livraisons précédentes. En plus des six groupes de charges répertoriés et analysés en référence aux exercices 2000 à 2009, le document mentionne notamment, dans l'évolution des produits, la nouvelle péréquation intercommunale. Celle-ci apporte une amélioration sensible des ressources de la Ville ; cette amélioration, chiffrée à 3,1 millions de francs dans le message du

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

budget 2011 (cf. p. 20), est toutefois atténuée fortement par une progression de quelque 2,5 millions des charges liées.

La planification quinquennale a pris en compte les perspectives relativement stables du marché de l'emploi et leurs répercussions à terme sur les demandes d'aides sociales. Le Conseil communal présente, en pages 7 et 13 de son message, les moyennes de l'augmentation des produits et la croissance des charges, notamment de celles qui sont liées aux frais scolaires : aménagements et constructions pour le CO de langue allemande, introduction de la deuxième année d'école enfantine. Il y a également intégration d'un montant de 380'000 francs dès 2011 pour la participation de la ville de Fribourg aux frais de fonctionnement de la salle de spectacle 'Equilibre'. Les prévisions en matière fiscale ont conduit l'Exécutif à retenir une augmentation de 3 % pour 2012.

La Commission financière a transmis un préavis positif au Conseil communal ; toutefois, les excédents de charges prévisionnels des années 2012 à 2015 sont élevés et nécessiteront un réexamen. Dans ce contexte, la Commission financière avait souhaité, l'année dernière, une analyse des perspectives permettant de réaliser l'équilibre budgétaire. Cet impératif défini par la loi sur les communes devra rester présent au cours de la prochaine législature.

La Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du plan financier 2011-2015 tel qu'il est présenté dans le document du 23 novembre 2010 par le Conseil communal."

Rapport du groupe PDC

M. Claude Schenker (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Fribourg, quo vadis ? Voilà la question qui devrait trouver une réponse dans la réactualisation du plan financier. Le rapport donne certes quelques indices, critères de calcul, chiffres, graphiques très intéressants, mais il se complaît une nouvelle fois dans des pleurnicheries qui ne sont pas de mise pour un Exécutif. Quand, dans ses lamentations, le Conseil communal accuse le Parlement cantonal, non moins démocratiquement élu que lui, de 'pratiques inconscientes et dangereuses (qui) vont affaiblir constamment les grandes communes' (cf. plan financier 2011-2015, p. 23), alors le Conseil communal sort de son rôle. Il sort quasiment aussi d'une certaine décence.

Dites-moi pourquoi le citoyen de la ville de Fribourg devrait être le seul du canton à ne pas voir ses impôts allégés ? Fort modestement d'ailleurs ! Non, ce qui affaiblit constamment les grandes communes, ce ne sont pas les tentatives louables de modérer la fiscalité pour attirer de nouveaux contribuables intéressants, mais c'est bien, par exemple, l'entêtement à refuser un désendettement. Désendettement qui, malgré les taux planchers actuels, permettraient toujours à la Commune de gagner des millions de francs chaque année et qui aurait peut-être retenu les '2C' et les '2G' de partir sans la capitale !

Des jérémiades, pour reprendre l'expression de la Commission financière, des jérémiades, voilà ce qui peut affaiblir une commune, surtout l'année où, pour la première fois, la Ville bénéficie de la nouvelle péréquation et de rentrées supplémentaires de plus de 3 millions de francs.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Ce plan financier réactualisé présente, en outre, des projets de constructions scolaires. C'est en soi une très bonne chose. Mais, parbleu, il était temps ! Combien d'années cela fait-il que la Direction des Ecoles est priée d'informer, est questionnée sur la date de la mise en œuvre de la seconde année d'école enfantine ? Avec pour seules réponses, des bribes d'informations qui étaient tout, sauf claires la plupart du temps. On perçoit maintenant cette seconde année pour 2013, ultime délai fixé par le Canton. Il est en soi indigne de la capitale de n'y être pas parvenue plus tôt. Mais, ce plan financier montre aussi que même pour cette extrême limite, les bâtiments seront loin d'être tous prêts. Car, malgré plus de 40 millions de francs d'investissement pour les bâtiments scolaires, on y voit que la DOSF ne sera même pas encore terminée en 2015 et devra encore compter sur 10 à 15 millions de francs d'investissement au cours de la législature suivante.

Avez-vous oublié la clarté du vote de la ville lors du scrutin cantonal sur cette seconde année d'école enfantine ? Avez-vous oublié que l'école est l'un des seuls sujets qui fasse l'unanimité au sein des partis ?

Si maintenant, enfin, le travail de planification semble être bien fait – je me réfère à la brochure -, il est beaucoup trop tardif, M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, pour que nous puissions vous en féliciter, car vos atermoiements ont pour conséquence que l'école en ville serait boiteuse au-delà du prochain quinquennat. C'est à corriger.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de la réactualisation du plan financier."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Outil de gestion qui permet de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans, la planification financière a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement." Elle se base sur les informations connues au moment de son établissement ! Telle est la définition de ladite réactualisation qui figure au haut de la page d'introduction.

En analysant la réactualisation du plan financier 2011-2015, le groupe UDC relève :

1. Dans le domaine des écoles

Si la raison avait dominé le vain besoin de grandeur de certains de nos politiciens notamment en ce qui concerne la construction d'un monobloc théâtral, le CO de langue allemande pourrait être non seulement construit en une seule étape, sans surcoût, mais il serait prêt bien plus rapidement. En outre, la ville de Fribourg ne serait pas le wagon de queue du train cantonal en ce qui concerne les écoles enfantines et notre Commune n'aurait pas à payer près de 400'000 francs de participation aux frais de toutes les classes de deuxième année d'école enfantine ouvertes dans le canton. Cette bavure est le résultat, à notre avis, non pas d'une mauvaise planification des responsables des écoles mais bien d'un mauvais calcul du Conseil communal.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Nous tenons cependant à féliciter l'équipe placée sous la direction de M. Thierry Bruttin, architecte de Ville, qui a produit le document intitulé 'Les écoles en chemin'. Ce plan directeur des écoles est enfin la réponse à un besoin maintes fois répété de programme pour les infrastructures scolaires !

Le groupe UDC s'oppose à la construction en deux étapes du CO de langue allemande et invite tous les partis politiques de notre ville à se joindre à lui !

2. Ce qui manque, entre autres

Parmi les informations connues aujourd'hui, figure la situation déplorable de la caisse de pension. Pas un mot n'est perdu à son sujet dans la réactualisation du plan financier 2011-2015, alors que la fusion 2016 est malgré tout toujours dans le viseur. Ou bien cette fusion risque-t-elle de capoter pour Fribourg notamment en raison de ce trou béant de plus de 90 millions de francs, tant il vrai que pour danser le tango de notre Syndic il vaut mieux ne pas être boiteux ? La seule chose qui soit parvenue à nos oreilles au sujet de la caisse de pension est que la Commune cherche un artifice comptable pour 'éliminer' le problème caisse de pension des discussions de fusion. La recapitalisation de cette caisse est inévitable à court terme, d'autant plus que la couverture minimale exigée a été fixée à 80% dans l'ordonnance d'application de la nouvelle LPP. Quand on pense que le taux de couverture d'aujourd'hui est à peine au niveau de celui qui a suivi la dernière recapitalisation, il y a de quoi avoir des sueurs froides. Ce sont donc plusieurs dizaines de millions qu'il faudra consacrer au règlement de ce problème. Et on n'en parle même pas... ! Il est vrai que demain on élit... ! Et là, nous arrivons au troisième point de nos principales constatations, soit :

3. L'opacité voulue dans la présentation des projets

Là, nous nous contenterons de lancer cet appel : Mmes et MM., ce n'est pas que le plan financier 2011-2015 qu'il faudrait réactualiser mais c'est aussi le niveau de la bonne gouvernance que le Conseil communal devrait s'atteler à rehausser !

Depuis l'année 2000, la masse fiscale encaissée par la Commune de Fribourg est en progression pratiquement constante. Cette augmentation a certes été freinée par les diminutions votées par le Grand Conseil mais la croissance est bien là. Qu'auriez-vous fait, Mmes et MM. si vous n'aviez pas eu l'obligation de restituer aux contribuables cet argent qui leur revient ? Peut-être une poignée de sièges supplémentaires dans la salle de spectacle... !

Quant à l'application concrète des analyses des prévisions conjoncturelles pour la Suisse sur le ménage de la Commune, elle pêche du même optimisme que l'analyse du SEC0 qui ne tient pas suffisamment compte de la vulnérabilité d'un euro qui a perdu la confiance des grands investisseurs. Dans notre canton justement, de trop nombreuses PME dépendent d'une zone économique pleine de contradictions, celle de l'Union européenne. Nous prétendons dès lors que vos projections fiscales sont trop optimistes et que vos budgets déjà déficitaires nous réservent de désagréables surprises.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Conclusion

Parler de pratiques inconscientes et dangereuses lorsque l'Etat, sur décision démocratique, décide de baisser quelque peu des impôts encore bien trop élevés n'est pas tolérable, d'autant plus que les principaux bénéficiaires de ces diminutions sont les familles et la classe moyenne qui, dans notre canton payent depuis trop longtemps un lourd tribut à l'Etat. Les charges auxquelles les contribuables seront exposés, ces prochaines années, notamment les primes d'assurance-maladie, font que d'autres baisses d'impôts sont non seulement souhaitables mais pratiquement dues. Les charges fiscales dans notre canton sont de plus de 25% supérieures à la moyenne suisse. Dès lors, si vous souhaitez voir ce canton se développer, les impôts doivent baisser... ! Venir agiter le spectre de hausses d'impôts dans une commune qui s'offre une salle de spectacle à plus de 45 millions est une gifle aux contribuables de cette ville. Il serait temps, à la veille d'une nouvelle législature que vous appreniez à vivre selon vos moyens.

Nous ne sommes en tout cas pas les seuls à faire preuve de réticence à l'égard du Conseil communal. Dans sa dernière étude l'IDHEAP démontre que Fribourg rétrograde au classement qualifiant la gestion des Villes suisses, plus précisément dans la gestion financière.

En résumé, la lecture de ce document nous a laissés sur notre faim. Nous le considérons comme incomplet. Nous en prenons acte puisque nous ne pouvons rien faire d'autre."

Rapport du groupe des Verts

Mme Eva Kleisli (Verts) déclare ce qui suit :

"Je désire surtout intervenir sur un point dans cette discussion. Il s'agit de la construction du nouveau bâtiment de la DOSF en deux étapes. En 2000 déjà, par la voix de Mme C. Mutter, les Verts demandaient au Conseil communal un inventaire des infrastructures scolaires et une planification des besoins pour les écoles de la ville. Ce n'est que vendredi que nous avons reçu une réponse avec l'envoi de la brochure 'Les écoles en chemin'. Dix ans plus tard, un record de lenteur digne de nos voisins bernois !

La DOSF fait les frais d'une aussi tardive planification en raison de l'obligation d'introduire la seconde année d'école enfantine en 2013. En effet, le Conseil communal, pour éviter de devoir assumer trop de charges financières en même temps, envisage de construire le CO alémanique de la ville en deux étapes.

Les Verts s'opposent à cette décision. Pourquoi ? Premièrement, construire en deux étapes coûte plus cher. Il faut en effet installer un premier chantier, le démonter, puis, plus tard, le réinstaller, en mettant en place des mesures de sécurité et en procédant à un double déménagement. Ensuite, tant pour le CO de Jolimont que pour le DOSF, le fonctionnement pendulaire sur deux sites continuera. Ce système pose des problèmes et continuera à en poser au personnel enseignant pour tout ce qui concerne notamment les horaires, les réunions de classe, la collaboration entre professeurs.

En outre, pendant toute la période du chantier, les élèves n'auront plus de véritable place de récréation et personne ne peut dire quand ces travaux s'achèveront.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Nous demandons d'abord de renégocier la subvention cantonale dont le montant annoncé est beaucoup trop faible. Nous en appelons à tous les députés, membres de ce Conseil général, pour débattre de cette question au Grand Conseil pour que le Canton participe à cette opération avec une somme plus importante. Dans son plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg, le Conseil communal précise à propos de la réalisation de la deuxième étape du CO de langue allemande que la date est encore à déterminer. Autrement dit, on ne sait même pas quand cette école sera véritablement achevée. Pour notre part, nous vous proposons que l'ensemble du nouveau CO de langue allemande soit réalisé en une fois, mais que cette ouverture soit reportée d'une année par rapport à la planification retenue par le Conseil communal, c'est-à-dire en 2015."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ce qui suit :

"J'aimerais également intervenir brièvement sur le dossier des écoles, qui est l'un des éléments clefs de ce plan financier. Après des années d'attente, le Conseil communal a intégré dans ce plan financier les montants indispensables à la réalisation des divers investissements nécessaires et urgents en matière d'infrastructures scolaires. Il a fallu – nous devons le relever – que le Conseil communal se trouve au pied du mur pour qu'enfin il apporte une réponse adéquate. Il a fallu la pression du Canton. Il a fallu la pression de la majorité des partis politiques de la ville de Fribourg pour que le Conseil communal assume enfin ses responsabilités. C'est à la fois regrettable et incompréhensible au vu de l'importance primordiale du dossier scolaire ! Priorité aux écoles, nombre d'autres communes l'ont compris bien avant la Ville.

So viel Geduld und Energie, welche während den letzten Jahren in den Ausbau der kulturellen Infrastruktur investiert wurde und so wenig Engagement für die Schulen. Der Gemeinderat hatte offenbar Mühe das Gleichgewicht zu halten.

Quand on se trouve au pied du mur, les contraintes ont tendance à se multiplier et poussent à prendre des options qui ne sont pas optimales. La réalisation des infrastructures du CO alémanique dans le quartier du Jura en deux étapes en est l'exemple le plus flagrant.

C'est également pourquoi à l'instar d'autres groupes, le groupe libéral-radical s'oppose à la construction en deux étapes du CO de langue allemande. Nous attendons maintenant du Conseil communal qu'il optimise certains investissements et que, surtout, il consacre toute son énergie à la réalisation des multiples infrastructures scolaires. Il en va de la qualité de nos écoles et aussi de l'image de notre ville qui a passablement souffert ces dernières années."

Rapport du groupe socialiste

M. John Clerc (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe socialiste constate que l'excédent de charges cumulé était passé de 12 millions de francs pour la période quinquennale 2008-2012 à 44 millions pour la période 2009-2013. Il était tombé à 24 millions pour la période 2010-2014. Avant les corrections opérées par le Grand Conseil sur le plan fiscal, nous aurions eu des bonis cumulés de 13 millions pour la période 2011-2015. Le miracle n'a tenu que quelques jours puisque nous sommes confrontés à un déficit cumulé de 12,5 millions de francs après les largesses décidées par le Parlement cantonal en novembre 2010.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Nous saluons donc cette évolution moins positive qu'espérée mais néanmoins satisfaisante.

Nous avons entendu les trois procureurs des groupes démocrate-chrétien, UDC et libéral-radical dénoncer tout ce que le Conseil communal a entrepris depuis qu'il est en fonction. Nous dénonçons une fois de plus la décision majoritaire du Grand Conseil de priver les communes de ressources fiscales permettant de faire face aux besoins collectifs. Que la phrase sur les 'pratiques inconscientes et dangereuses qui vont affaiblir les grandes communes' ne plaise pas aux PDC, aux UDC et aux radicaux, cela se comprend. Le groupe socialiste, au contraire, félicite le Conseil communal d'appeler les choses par leur nom. Hier, Mme la Directrice des Finances a relevé, à juste titre, que les communes fribourgeoises ont globalement une dette de l'ordre d'un milliard de francs, tandis que le Canton a une fortune d'un montant quasiment équivalent, non pas à cause d'une gestion excellente, mais grâce à un cadeau de la BNS.

La question des locaux scolaires est présentée de manière détaillée et complète en page 18 et nous attendons avec impatience les décisions que le Conseil communal prendra l'an prochain, tout en regrettant que pour certaines de ces écoles, il faille passer par deux étapes. Nous nous joignons aux critiques émises quant à cette réalisation en deux étapes notamment pour la DOSF. Il était judicieux d'établir un plan directeur des écoles de la ville même s'il est regrettable que les connaissances géographiques lacunaires des auteurs les aient conduits à confondre la commune de Tavel et celle de Tinterin sur le plan de situation des écoles (Tavel = Tafers, Tinterin = Tentlingen).

Notre groupe constate que durant ces dernières années sur le plan financier la majorité socialiste - chrétienne sociale et verte du Conseil communal a su maîtriser les finances publiques et que les déficits abyssaux allant jusqu'à 9 millions de francs enregistrés aux comptes 1998 – et non au budget – à l'époque où les finances étaient en main radicale relèvent d'un peu glorieux passé. J'ai eu la curiosité d'aller lire ce qui s'était raconté ici lors de la présentation de ces comptes 1998. Eh bien, j'ai constaté que les orateurs radicaux et démocrates-chrétiens étaient fort indulgents face à des exercices absolument catastrophiques.

L'étude récente de l'IDEHAP met Fribourg au huitième rang des 20 villes importantes de Suisse pour sa bonne situation financière en fonction de 8 indicateurs importants comme la couverture des charges, le degré d'autofinancement, les engagements supplémentaires, le poids des intérêts, la maîtrise des dépenses courantes, l'effort d'investissement, l'exactitude de la prévision fiscale et l'intérêt moyen de la dette. Voilà des critères essentiels qui placent Fribourg au huitième rang des villes importantes de Suisse. Nous n'avons manifestement pas la même lecture que M. P. Marchioni.

Un expert particulièrement qualifié, M. F. Randin, ancien chef du Service des finances vaudois, a relevé dans le '24 Heures' du 24 novembre 2010 que la situation devient inquiétante lorsque la dette nette est supérieure au budget annuel. La Ville de Fribourg n'est fort heureusement pas dans cette situation avec une dette nette de 120 millions de francs pour un budget de l'ordre de 200 millions. Le plan PDC de désendettement, inspiré par l'ancien syndic, n'était donc pas nécessaire et les bijoux de famille que sont les parts TPF et Frigaz restent en possession de la collectivité.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Ce plan actualisé évoque les principaux défis de la Commune pour la législature à venir. Même si l'objectif légal de l'équilibre budgétaire doit être poursuivi avec ténacité, il faut mettre au premier plan les investissements et les dépenses nécessaires pour l'avenir de notre chef-lieu cantonal. Il faut aussi respecter le vote du peuple en faveur de la nouvelle salle de spectacle, même si la majorité était très étroite, mais c'était une majorité.

Cela dit notre groupe prend acte avec confiance et sérénité du plan financier réactualisé, document remarquable et intéressant qui passe malheureusement au second plan depuis que son examen est lié au budget au point que certains avaient pu dire l'an passé n'avoir rien à dire à son sujet mais qu'ils n'en pensaient pas moins."

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) erklärt :

"Meine Intervention bezieht sich auf den Richtplan der Schulen, der nun endlich steht. Er zeigt auf, wie wenig Beachtung der Gemeinderat in den letzten Jahren der schulischen Infrastrukturen geschenkt hat und er zeigt hingegen aber immer noch nicht auf, welchen zusätzlichen Handlungsbedarf ebenso für den Unterhalt der Schulen unserer Stadt besteht. Auch da erwarten uns noch saftige Zahlen.

Die nächste Legislatur wird demnach sicher unter den Zeichen sein der schulischen Investitionen, sei es im Bau oder Unterhalt der Gebäude. Im Budget und Finanzplan wird den Schulen nun endlich die notwendige Beachtung geschenkt. Es ist auch höchste Zeit. In der Zwischenzeit zahlt die Stadt bereits, über einen entsprechenden Fond, an all jene Gemeinden, welche bereits das zweite Kindergartenjahr eingeführt haben. Ist das nicht ägerlich ? Klar, dass bei so viel bevorstehenden Investitionen so viel Geld gar nicht gleichzeitig vorhanden sein kann.

Deshalb schlägt der Gemeinderat eine Etappierung des Baus der DOSF vor. Sie erinnern sich sicher an den offenen Brief, welcher eine überparteiliche Gruppe von Bürgerinnen und Bürgern, zu Beginn dieses Jahres dem Gemeinderat übergeben hatte um eine vorbehaltlose Priorität für schulische Bauten zu fordern. Darin stand auch, dass ein Bau der DOSF in zwei Etappen nicht in Frage komme, aus Gründen der Sicherheit für die Kinder, aus Gründen der Zweckmässigkeit für die Lehrpersonen, aber auch aus Kostengründen.

Nous nous trouvons dans la même situation qu'une famille avec une longue liste de commissions, mais au budget limité. Cette famille devra repousser l'achat de lits superposés qui lui sont pourtant indispensables. Je fais partie des auteurs du postulat qui sera déposé tout à l'heure et qui demande au Conseil communal la construction du CO de langue allemande en une seule étape, construction repoussée d'une année uniquement pour des raisons financières. Cette solution est possible. Il ne s'agit que d'un problème de planification, de planification financière et de communication. Quel enfant aimerait dire : 'Oui, j'ai passé toute ma scolarité obligatoire, depuis l'école enfantine jusqu'à la fin de l'école primaire, dans un chantier au quartier du Jura.'

J'aimerais une nouvelle fois attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que des subventions fédérales peuvent être obtenues pour l'ouverture ou l'extension des accueils extrascolaires. Une requête similaire est actuellement déposée auprès du Conseil d'Etat."

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan
financier 2011-2015 (suite)
Rapport du groupe PCSO

M. Maurice Page (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Nous nous trouvons ce soir dans une situation un petit peu singulière. Il y aurait d'un côté la gauche de cette salle qui se lamenterait et se rependrait en jérémiades, à la suite du Conseil communal, et de l'autre, la droite qui, tout à coup, fait preuve d'un optimiste béat pour prétendre que c'est en diminuant les recettes que nous pourrions nous en sortir ! J'en suis quelque peu étonné et je me demande de quel côté est, pour une fois, le réalisme.

La gauche est souvent considérée comme totalement utopiste. Dans le cas présent, je considère que c'est bien plutôt l'autre côté de cette salle qui est dans l'utopie. La réalité des chiffres est là, Messieurs-Dames ! Le plan financier les donne. Les diminutions d'impôts découlant des décisions du Canton sont parfaitement calculables. On sait ce qu'elles vont nous coûter et on sait que d'autres suivront encore. Voilà la situation quelque peu bizarre où l'on se trouve.

Quant à la bonne gouvernance réclamée par la droite, excusez-moi, Messieurs-Dames, elle se vérifie aussi une nouvelle fois dans les chiffres ! Depuis trois ans, que se passe-t-il ? Les comptes de la Commune de Fribourg sont positifs. C'est une réalité chiffrée. Ce n'est pas contestable. Comme on nous l'a annoncé, ce sera également probablement le cas pour les comptes de 2010.

Une autre notion mérite d'être prise en considération. C'est celle de l'Etat. Quelle est la notion qu'ont de l'Etat les PDC et les radicaux qui prétendent finalement que le premier but d'une collectivité publique est de diminuer les impôts ? C'est une notion pour le moins un peu curieuse. Est-ce que finalement seuls les idiots acceptent de payer les impôts ? Non, Messieurs-Dames, les impôts ne doivent pas baisser. Il n'y a pas de raison de les augmenter, je suis parfaitement d'accord, mais il n'y a pas non plus de raison majeure de les diminuer, s'ils correspondent à un service que la population attend.

On veut réaliser des investissements de 50 millions de francs pour les écoles, 50 millions de francs ! Ce n'est pas rien. Qui paiera cette dépense ? Est-ce qu'un tel montant pour des investissements n'aura aucune influence sur nos budgets ? Tout le monde dit : il faut absolument investir pour les écoles. Je suis parfaitement d'accord mais ces 50 millions de francs, il faudra bien les financer d'une façon ou d'une autre. Grâce aux recettes fiscales, peut-être grâce à autre chose... Peut-être que la Confédération les paiera, peut-être que de riches mécènes les paieront... Mais si les impôts ne sont pas là, je ne sais pas comment on trouvera ces 50 millions de francs pour financer ces écoles.

Je croyais aussi que l'obsession de la dette était un peu passée de mode dans le clan PDC. Je m'aperçois que ce n'est malheureusement pas le cas, même si on s'est aperçu, pas plus tard que hier soir, que le service de la dette a diminué de près de moitié depuis une dizaine d'années. Là aussi, on est dans un discours totalement passéiste et à la limite pas très réaliste.

Voilà nos quelques considérations sur ce plan financier. Il va de soi que le groupe PCSO soutient totalement les écoles. Il n'a jamais prétendu le contraire. Je me rallie à tout ce qui a été dit à ce sujet. Je n'entends pas le répéter pour ne pas prolonger cette soirée."

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, se limitera à donner quelques commentaires complémentaires, suite aux diverses interventions :

"Oui ! Oui, M. P. Marchioni, le Conseil communal de notre capitale se doit de tirer la sonnette d'alarme pour l'ensemble des communes de ce canton, pour une simple et bonne raison. En effet, c'est lui, ainsi que ses services financiers, qui dispose des données chiffrées réelles. Il ne s'agit ni d'affabulations, ni d'élucubrations, ni de projections irréalistes, mais d'évaluations rigoureuses reposant sur des données chiffrées. Oui, c'est le rôle du Conseil communal de notre ville centre de tirer la sonnette d'alarme. Je tiens à le répéter et à l'affirmer haut et fort.

Non ! Le Conseil communal ne pleurniche pas, ni ne se répand en jérémiades. Il constate simplement une situation délicate, dangereuse et qui mettra les communes de ce canton dans un état critique. Nous avons le devoir de le dire. Si cela ne vous plaît pas, cela m'est égal. Le Conseil communal a le devoir de le dire. Voilà tout ce que j'aimerais vous répondre.

J'aimerais ensuite souligner que nos projections fiscales ne sont pas faites à la légère. On ne tire pas des petits bouts de papier d'un chapeau pour pouvoir dire : 'Ca nous arrangerait bien de mettre 3 % plutôt que 2 % !' Eh non, ces prévisions de recettes fiscales sont établies de manière très précise. Nous nous fondons sur des documents qui nous sont fournis par le Canton et par rapport auxquels nous menons nos propres analyses qui portent sur les cinq dernières années. Il s'agit de projections réalistes fondées sur des données réalistes."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, s'exprime comme suit :

"Je souhaite remercier les conseillers généraux qui ont compris les enjeux de ce plan directeur des écoles. Il est vrai que depuis de nombreuses années j'ai attiré l'attention de mes collègues sur ce dossier. Mais, les priorités politiques qui ont été mises n'étaient peut-être pas nécessairement celles de la Direction des Ecoles. M. le Syndic l'a dit tout à l'heure, ce plan directeur n'est pas contraignant. S'il n'est pas contraignant, je n'en espère pas moins qu'il sera réalisé. Il s'agit, en effet, bien d'obligations légales pour la Commune.

Pourquoi envisage-t-on une réalisation en deux étapes du CO de langue allemande ? J'aurais préféré qu'on construise le nouveau DOSF en une étape pour éviter les nuisances, dont certains d'entre vous ont fait état. Vous avez sans doute lu attentivement le document 'Les écoles en chemin' qui est fort bien fait et qui explique bien les choses. Avec ce programme de constructions scolaires, on a affaire en quelque sorte à un jeu de dominos. Au vu du plan établi par les services de l'Edilité, et notamment celui des Bâtiments, on doit accepter ce qui est raisonnable pour la construction de ce CO de langue allemande. Cette solution engendrera certes des inconvénients – c'est sûr et certain – pour plusieurs sites.

Certains ont remarqué que la Ville de Fribourg sera la dernière ville du canton à introduire la seconde année d'école enfantine; je suis sur ce point encore plus triste, parce que nous serons probablement la dernière ville de Suisse à le faire. J'espère bien que ce plan directeur des écoles sera contraignant pour le Conseil communal qui sortira des urnes

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

lors des prochaines élections. J'espère bien que ce programme pourra se réaliser conformément à ce qui est annoncé dans ce document, avec en plus des agrandissements ou des changements de locaux pour certains accueils extrascolaires.

Pour ce qui est des subventions fédérales, il faudra voir si le système fonctionnera comme pour les crèches. Pour obtenir un petit quelque chose, il fallait créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et encore pour une durée limitée ! Ensuite, ces nouvelles crèches demeurent à l'entière charge d'autres collectivités publiques. Toutefois, cette question sera examinée de près, comme toutes les autres possibilités de subventions. Quant aux subventions cantonales, il est parfaitement vrai qu'elles sont 'pingres' en matière de construction scolaire. Si les députés ont la possibilité de modifier les choses, ce sera avec un grand plaisir que j'irai les écouter du haut de la tribune du public, lors d'une prochaine session du Grand Conseil.

Je vous remercie de votre soutien à ce plan directeur des écoles, car il est midi moins une et la cloche va sonner, faute de quoi le Conseil communal n'arrivera pas à réaliser dans les temps ces nouvelles infrastructures scolaires, dont on sait qu'elles sont absolument indispensables pour la seconde année d'école enfantine lors de la rentrée scolaire 2013-2014."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, apporte les compléments d'informations ci-après :

"En tant que Président de la Commission de bâtisse pour la DOSF – commission qui a déjà tenu une séance et qui siègera de nouveau jeudi -, je vous rappelle qu'un crédit de 500'000 francs pour la pré-étude avait été voté dans le cadre du budget de 2010. Pour 2011, nous prévoyons un montant de 4,8 millions de francs. Je tiens à souligner que tant les crédits de pré-étude que les crédits d'étude portent sur la globalité du projet. Comme cela a été relevé, il est fait mention dans le plan directeur d'une intention de réaliser ce CO de langue allemande en deux étapes, mais les études touchent la totalité du projet. A ce niveau-là, il n'y aura donc pas de retard, ni de surcoût."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Il est évident que le Conseil communal aurait vivement souhaité pouvoir vous annoncer une construction en une étape. Je tiens à préciser que lorsque j'ai dit que ce document n'était pas contraignant, il le sera évidemment en fonction des décisions que sera appelé à prendre le Conseil général. Par cette remarque, il s'agissait aussi de bien affirmer que ce document est appelé à évoluer. C'est donc bien en fonction des éléments en notre possession aujourd'hui que nous vous parlons de cette option d'une réalisation en deux étapes. Il n'y a pas besoin d'être un grand devin pour comprendre la volonté des groupes du Conseil général.

Certaines des réactions que vous avez eues appellent quelques éléments de réponse. On a évoqué la dette cumulée des communes d'un milliard de francs, mais on oublie très souvent l'existence de toute une série de dettes contractées par les communes dans le cadre d'associations de communes. Là aussi, les montants sont impressionnants et augmenteraient de 50 à 60 % l'endettement global des communes.

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

Reprenant le terme utilisé par le Président de la Commission financière, M. C. Schenker parle de jérémiades pour qualifier la position du Conseil communal. C'est un reproche que nous avons déjà entendu durant de longues années et jusqu'à l'an passé, lorsque nous disions haut et fort notre souci de voir enfin modifier la péréquation intercommunale. Elle l'a finalement été. Comme l'a bien relevé ma collègue Mme M. Genoud-Page et comme je l'avais, en tant que Député, fait remarquer, nous ne contestons pas tellement en soi la baisse des impôts - comme vous, je suis aussi quelqu'un qui paie ses impôts, j'espère avec plaisir comme tout le monde -, mais il nous paraissait et il nous paraît logique, en fonction de l'évolution des charges des uns et des autres, que les communes de ce canton bénéficient aussi d'une certaine autonomie dans ce domaine. Ce n'est pas le cas en fonction des décisions du Grand Conseil. Je le regrette, mais je le constate.

Vous avez évoqué, dans ce contexte, la fusion 2016. Est-ce que les communes '2C' et '2G' nous auraient quitté à cause de notre dette ? Soyons réalistes. La Commune de Givisiez a une dette par habitant supérieure de 1'500 francs à celle de Fribourg. Il est évident qu'en terme absolu la dette de la Ville est bien supérieure à celle de Givisiez, mais l'aune de comparaison est évidemment l'endettement par habitant. Notre dette par habitant est largement inférieure à la moyenne de la dette par habitant de toutes les communes fribourgeoises. Comme vous le savez aussi, au cours des trois derniers exercices, nous sommes parvenus, grâce à la gestion de nos comptes et de nos liquidités, à diminuer de 50 millions de francs notre dette. Le discours du désendettement n'a donc jamais été étranger au Conseil communal. Quant aux autres fameuses communes '2C' '2G', ont-elles – comme cela semble à première vue être le cas -, une situation plus avantageuse que Fribourg ? Pas toutes. La Commune de Corminboeuf a un taux d'impôts (85 centimes) largement supérieur à celui de la Ville de Fribourg (77,3 centimes). La raison fondamentale pour laquelle ces quatre communes ont décidé de suivre un chemin différent – elles nous l'ont dit de manière très claire – c'est qu'elles avaient peur d'être absorbées par une commune beaucoup plus grande, celle de Fribourg. Si le défaut de Fribourg est d'être plus grand que les autres, dites-moi ce qu'il faudra faire pour que d'autres communes fusionnent avec nous.

M. P. Marchioni a évoqué la caisse de pension. Inutile de dire que ce n'est pas un dossier mis sous l'éteignoir. J'aimerais vous rappeler qu'à la fin de la précédente législature, lorsqu'il a fallu procéder à la capitalisation de cette institution dont – certains s'en souviennent – le taux de couverture avoisinait les 30 %, un groupe de travail où étaient représentées toutes les forces politiques, le personnel et même les retraités a été mis sur pied et a fait une série de propositions de mesures qui toutes ont été acceptées par ce Conseil général. Rappelons aussi que le plan d'assainissement qui avait alors été établi prévoyait d'atteindre un taux de couverture de 70 % en 25 ans.

Certes, la nouvelle législation adoptée par les Chambres fédérales prévoit un taux de couverture de 80 %, mais comme a omis de le dire M. Marchioni, pour que cette disposition entre véritablement en vigueur, il faudra d'abord que l'ordonnance d'application soit adoptée. On peut donc partir de l'idée que cette nouvelle exigence légale entrera réellement en force le 1^{er} janvier 2012. Dès cette date, les caisses de pension publiques auront 40 ans pour atteindre ce taux de 80 %. Dès lors, nous utiliserons la même méthode de travail que nous avons adoptée lors de la première capitalisation de la CPPVF – ne parlons pas de recapitalisation,

Séance du 21 décembre 2010

Réactualisation du plan financier 2011-2015 (suite)

parce que cette institution n'avait jamais été capitalisée -. Nous recourrons également sans doute au même type de mesures.

Voilà ce que nous avons à dire. Nous prenons acte de la volonté du Conseil général, qui s'exprimera sous la forme qu'il veut, puisque j'ai entendu parler du dépôt d'un postulat, de voir se réaliser le CO de langue allemande en une étape, même retardé d'une année. J'ai bien compris."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"C'est effectivement du côté du domaine scolaire, et du côté de la construction du CO de langue allemande, que l'effort doit être absolument porté. La perspective d'une réalisation en deux étapes doit être abandonnée au profit d'une démarche différente. Pour le reste, je ne tenterai pas de dresser la synthèse de tout ce qui a été dit.

Si j'étais encore Président de la Commission financière lors de la prochaine législature – ce qui ne sera pas le cas, je vous assure – je conseillerais aux membres de la Commission de relire les textes des interventions prononcées ce soir par les représentants des partis. Ce florilège donne une image importante où il faudra sans doute faire la distinction entre contenant et contenu qui n'a peut-être pas toujours été bien perçue. Si le terme 'jérémiade' n'est pas celui qui a enthousiasmé tout le monde, il n'empêche qu'il dessine une perspective qui mérite d'être retenue. Je termine par un vœu : c'est que le plan financier, placé comme quelqu'un l'a rappelé dans un contexte de calendrier qui n'est pas idéal, serve à la gestion efficace et cohérente de la Ville."

Le Conseil général prend ainsi acte du plan financier actualisé 2011-2015.

000

8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs pour les traitements et les cotisations aux assurances sociales des personnes en fin de droit mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire

Discussion générale

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"La concrétisation de la requête présentée par le Conseil communal permet aux personnes en fin de droit, mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire, de réunir les périodes de cotisations nécessaires, d'éviter ou de limiter le recours à l'aide sociale soit en testant leur employabilité soit en leur ouvrant un nouveau droit à l'indemnisation par l'assurance chômage.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière estime pleinement justifiée la dépense de 43'900 francs affectée à la problématique ici présentée.

La Commission financière propose, à l'unanimité de ses 6 membres présents lors de la séance qu'elle a tenue le 1^{er} décembre 2010, d'approuver la dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs pour les

Séance du 21 décembre 2010

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs pour les traitements et les cotisations aux assurances sociales des personnes en fin de droit mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire (suite)

traitements et les cotisations aux assurances sociales des personnes en fin de droit mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, dresse un petit rappel de ce dossier :

"Au début de cette année 2010, nous avons 'communalisé' le programme du chantier écologique, parce que le SPE nous laissait systématiquement dans l'expectative quant au montant budgétaire qu'il nous allouerait. Un certain temps d'adaptation a été nécessaire pour mettre en place ces mesures d'insertion sociale. Nous nous sommes ainsi retrouvés avec quelques personnes ayant besoin de compléter un tout petit peu leur période de cotisation et qui se trouvent donc dans l'obligation de participer à ce programme pour retrouver leur droit aux prestations de l'assurance chômage.

Je dois ajouter que nous nous trouvons dans l'incertitude suite au vote du peuple suisse modifiant le mode de calcul des délais-cadres pour les indemnités de chômage. Le montant nécessaire n'atteindra probablement pas le chiffre de 43'900 francs, mais devrait être moins élevé. Quoi qu'il en soit, à un moment donné, nous avons dû agir pour éviter que des personnes ne tombent à l'aide sociale pour une durée indéterminée et pour leur permettre de retrouver un droit aux prestations de l'assurance chômage et de bénéficier d'un placement par l'ORP.

Je vous remercie de suivre le préavis de la Commission financière."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Dans le cadre de l'examen du budget 2010, le Conseil communal nous avait proposé de communaliser le chantier écologique, comme vient de le rappeler Mme M.-T. Maradan Ledergerber. Cette mesure est forte utile. La décision que nous avons prise il y a un an était judicieuse.

L'engagement au chantier écologique d'une personne touchée par le chômage lui permet de compléter les cotisations manquantes à l'assurance chômage ou d'ouvrir un nouveau droit aux indemnités. Il s'agit d'une mesure d'insertion sociale qui évite qu'une personne ne devienne une requérante de l'aide sociale. C'est une mesure dont chaque franc est bien investi, humainement et financièrement.

Le groupe socialiste comprend que le montant inscrit dans un budget n'est que difficilement calculable, car les situations des personnes en détresse ne sont pas connues et sont toujours individuelles.

Le groupe socialiste approuve donc cette dépense imprévisible et urgente, sans autres observations, et vous invite à en faire de même."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC a examiné cette dépense imprévisible et urgente. C'est à l'unanimité que nous l'acceptons. Nous estimons, en effet, que les mesures prises sont bénéficiaires à un double titre. Elles sont bénéficiaires d'abord pour la Commune qui évite de voir des personnes tom-

Séance du 21 décembre 2010

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs pour les traitements et les cotisations aux assurances sociales des personnes en fin de droit mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire (suite)

ber à l'aide sociale, en leur permettant de recouvrer un délai-cadre. Ces mesures sont aussi à l'avantage de ces personnes qui peuvent ainsi espérer se réintégrer dans le monde du travail et retrouver un emploi stable. Nous l'espérons pour toutes ces personnes. On évite ainsi la stigmatisation sociale. C'est tout à fait positif.

Nous sommes également heureux qu'il existe en ville de Fribourg des projets concrets d'emplois temporaires, avec le chantier écologique. On évite de ce fait les problèmes qu'ont connus certaines grandes communes, dans lesquelles des emplois fictifs avaient été créés, uniquement pour prolonger les délais-cadre. Fort heureusement, ce n'est pas le cas à Fribourg. Nous nous en réjouissons."

Vote

Le Conseil général approuve, par 58 voix sans opposition, la dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs qui figurera pour 40'000 francs à la rubrique 1054.301.00 "Traitements des personnes en fin de droit" et pour 3'900 francs à la rubrique 1054.301.03 "Cotisations aux assurances sociales" du compte de fonctionnement 2010 de la Commune.

Motion d'ordre

M. Laurent Moschini (PS) relève que la séance d'hier soir s'est achevée à 23.15 heures. Il est actuellement 22.50 heures. "La lassitude grandit. L'attention diminue. Les rangs de l'assemblée vont drastiquement s'éclaircir. Je propose dès lors de passer directement à l'examen des 'divers'.

Vote sur la motion d'ordre

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote sur la motion d'ordre, qui est acceptée à une majorité évidente.

000

17. Divers

A. NOUVELLE RESOLUTION

M. Claude Schenker (PDC) fait la déclaration ci-après :

"J'ai l'honneur et le trop rare plaisir d'intervenir au nom de tous les groupes politiques pour vous proposer d'adopter une résolution qui a la teneur suivante :

Favorable à une fusion de la Commune de Fribourg avec ses voisines, pour constituer un centre cantonal plus fort, l'ensemble des groupes politiques du Conseil général appelle le Conseil communal à redoubler d'efforts et de travail pour réaliser une fusion à l'horizon 2016.

Dans l'esprit de la convention signée avec 'Fusion 2011' et selon la volonté des signataires de cette initiative, cette fusion devrait se faire à six au moins, en sollicitant au besoin l'engagement du Préfet.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

Cette résolution est signée des six chefs de groupe."

La discussion n'est pas demandée.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration qui suit :

"Je remercie les initiants et les six groupes de soutenir cette résolution. Je vous remercie de votre soutien dans ce dossier.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour adresser nos remerciements à ceux qui, dans cette assemblée, ont, en tant que députés, largement contribué à l'adoption de la nouvelle loi sur les fusions de communes dont la validité, indépendamment du vote populaire obligatoire, devrait s'étendre en principe du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2016. Je vous engage tous à apporter votre soutien à cette loi lors de la votation populaire.

En vous réitérant nos remerciements, nous prenons note avec plaisir de cette résolution."

Vote

Le Conseil général adopte à l'unanimité cette résolution.

B. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 13 de MM. François Miche (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 16 cosignataires, demandant la réactivation du fonds du voisinage du Pont-Suspendu pour les apprentis

M. François Miche (PS) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de réactiver le fonds du voisinage du Pont-Suspendu pour les apprentis :

- a. *les requêtes seraient à adresser au Conseil communal;*
- b. *le Conseil communal devrait utiliser le produit des intérêts et les attribuer par exemple sous la forme d'une bourse d'une valeur de 1'000 francs. Le fonds accepterait des dons.*

Pour respecter le but premier du fonds consacré avant tout aux apprentis du Bourg, il serait de bon aloi qu'ils soient privilégiés dans l'ordre d'attribution des bourses.

Par ailleurs, il serait souhaitable que le Conseil communal fasse connaître la réactivation du fonds par le biais d'une page internet et du '1700'. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.'

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

- n° 14 de M. François Miche (PS) et de 18 cosignataires demandant que l'argent de la Fondation Daler (Œuvres des Galoches) revienne à ses donataires : les enfants pauvres

M. François Miche (PS) résume la proposition ci-après :

"En 1874, J. Daler effectuait une donation de 6'000 francs aux autorités communales de notre ville, en demandant que 'le revenu du capital serve à fournir des vêtements et des chaussures pour l'hiver aux enfants d'habitants nécessiteux de notre ville qui fréquentent assidûment les écoles primaires de la Ville de Fribourg, sans distinction de culte et de nationalité.' (cf. Œuvres des Galoches – Fondation Jules Daler – Rapport sur l'exercice 1913-1914. 1914. Fribourg : Imp. Delaspre & Fils, p.2).

Cette année, notre Conseil communal semble avoir oublié les dernières volontés de M. Daler, car il a décidé de passer outre en puisant dans ce capital à destination de la patinoire de notre ville. Par ailleurs, l'acte de donation est clair : il stipule que c'est la commission scolaire du primaire qui devrait gérer ce fonds. Par la présente proposition :

- a. *Nous demandons au Conseil communal de s'expliquer sur les raisons qui l'ont amené à la décision de cette année;*
- b. *Nous souhaitons qu'il répare les préjudices subis et fasse revivre cette œuvre en permettant d'alimenter ce fonds comme jadis par le biais de dons et cotisations*
 - *en créant une page internet pour rappeler l'existence de ce fonds et en consacrant un article à ce sujet dans le '1700'.*
 - *en confiant cette fondation à la commission scolaire de la Ville de Fribourg, conformément aux désirs de M. Daler. Nos écoles, services sociaux et citoyens pourraient y adresser leur demande de subsides.*

L'argent utilisé chaque année devrait être issu du revenu du capital de la Fondation Daler et des dons."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 15 de M. Rêzan Zehrê (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 6 cosignataires, demandant une modification du règlement général de police pour interdire les chiens sur le domaine scolaire

M. Rêzan Zehrê (Verts) résume la proposition ci-après :

"La loi fédérale sur les chiens dangereux a été enterrée au début de décembre 2010. Il n'y aura donc pas de loi fédérale réglant uniformément le sort des chiens en Suisse. Les législations cantonales seront et sont donc seules à mettre des limites dans ce domaine. La loi cantonale (Loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens [LDCh]), entrée en vigueur le premier juillet 2007, est un texte complet et efficace. On peut y lire deux de ces buts: protéger les personnes des agressions canines par des mesures préventives et répressives et assurer la sécurité et la salubrité publiques. L'article 30 alinéa 1 LDCh prévoit que les communes peuvent, par un règlement, délimiter des espaces interdits aux chiens ainsi que des zones dans lesquelles les chiens doivent être tenus en laisse.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

Nous pensons que la grande majorité des détenteurs sont responsables et que la majeure partie des chiens n'est pas dangereuse, mais la minorité nous oblige à faire preuve de précaution et à demander, par la présente proposition, l'introduction dans le règlement général de police d'une disposition interdisant les chiens sur le domaine scolaire. Il est à noter qu'en vertu de l'article 30 alinéa 2 LDCh, cette interdiction n'est pas applicable aux chiens d'aide, ni aux chiens de la police, de la douane, de l'armée ainsi que des agents de sécurité autorisés. De plus, il nous semble judicieux de ne pas interdire les chiens qui pourraient être utilisés dans le cadre des cours de sensibilisation organisés sur demande de la DICS (article 29 LDCh).

Face à un chien dont la maîtrise a été perdue et qui est déterminé à infliger une morsure, voire à faire curée, un enfant n'a que peu de chance de s'en sortir indemne. Or, sur le domaine scolaire les enfants se retrouvent souvent sans la protection rapprochée d'un parent ou adulte. Ils sont donc d'autant plus vulnérables. De plus, la grande concentration d'activités animées que l'on trouve généralement aux abords immédiats des écoles représente une source d'excitation importante pour les chiens.

Les médias font régulièrement état d'incidents, parfois d'une extrême gravité, impliquant les enfants et les chiens. A notre connaissance, Fribourg a été, par chance, épargnée jusqu'à présent. En interdisant les chiens des écoles, nous n'obtiendrons naturellement pas le risque zéro, mais nous ferons un pas dans la direction donnée par la LDCh en protégeant les personnes, ici spécialement les plus exposées, des agressions canines par des mesures préventives.

Tous intérêts pesés, les chiens n'ont pas leur place sur le domaine scolaire. Sur ces territoires, la priorité doit assurément être donnée aux enfants et à leur sécurité. Somme toute, cette interdiction n'est pas une mesure contre les chiens, mais en faveur des enfants.

Vu ce qui précède, nous demandons l'introduction à l'article 16 du règlement général de police d'un alinéa 2bis (suivant le deuxième alinéa 1 et précédent l'alinéa 3...) à la teneur suivante : 'A l'exception des chiens visés à l'article 30 alinéa 2 de la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) et de ceux destinés aux cours de sensibilisation donnés en application de l'article 29 LDCh, les chiens sont interdits sur le domaine scolaire.'

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 77 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 27 cosignataires demandant l'aménagement d'une voie réservée aux bus et aux vélos à l'avenue du Midi

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"L'avenue du Midi est une des routes qui a le plus souffert de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Non seulement les voitures se retrouvent coincées aux heures de pointe dans les bouchons, mais aussi les bus. Les bus ont donc des difficultés à respecter leur horaire. Marcher à côté du bus est parfois plus rapide que de monter dans le

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

bus. Cela ne peut pas être la mission d'un transport en commun efficace et attractif.

Pourtant l'avenue du Midi comprend, sur toute sa longueur, trois voies. Une piste pourrait être réservée aux bus qui vont en direction de Villars-sur-Glâne, afin d'augmenter l'attractivité des transports publics et de favoriser un véritable transfert modal.

Nous demandons l'installation d'une voie réservée exclusivement aux bus des transports publics, utilisable également par les vélos à l'avenue du Midi."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Pour les parents qui travaillent, les accueils extrascolaires sont d'un grand soutien pour la garde des enfants. Avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, l'organisation des accueils extrascolaires sera revue. Bien que la garde des petits enfants soit prioritaire, il ne faut pas oublier que les pré-adolescents (10-12 ans), même s'ils semblent déjà des grands et qu'ils peuvent se débrouiller seuls pour réchauffer un repas à la maison, ont encore besoin d'un encadrement et surtout de contacts sociaux. Afin de tranquilliser les parents et de stimuler les pré-adolescents à aller à l'accueil, des activités appropriées (la préparation de repas en commun, bricolage, jeux de société, musique) devraient être proposées.

Nous demandons d'inclure dans la réflexion sur les accueils extrascolaires la mise en place de groupes 'pré-adolescents' avec des activités adaptées à leur tranche d'âge."

La décision quant à la transmission de postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 79 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'analyser une limitation de la vitesse maximale à 30 km/heure sur le réseau communal et d'établir une liste des routes permettant le mieux la mise en place de cette mesure

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Les zones limitées à 30 km/heure sont devenues chose courante dans les quartiers de Fribourg, pour la plus grande joie de ses habitants. Réduire la vitesse des véhicules offre plusieurs avantages : augmentation de la sécurité, diminution du nombre des accidents à cause d'une diminution du temps de freinage (28 mètres en roulant à 50 km/heure, ce qui équivaut à une chute du troisième étage, mais seulement 13 mètres pour une voiture qui roule à 30 km/heure, ce qui équivaut à une chute du premier étage), diminution de la pollution et du bruit, fluidification du trafic et diminution des embouteillages.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

Dès cette année, il est également possible d'installer des zones 30 sur des routes principales.

Nous demandons au Conseil communal d'analyser la possibilité de limiter la vitesse maximale à 30 km/heure sur le réseau communal et d'établir une liste des routes permettant le mieux la mise en place de cette mesure."

La transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 80 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre de nouvelles méthodes logistiques pour le transport des marchandises en ville afin de réduire les nuisances dues au trafic lourd et aux camionnettes

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"D'après une étude du Fonds national de la recherche publiée l'année passée, la part du trafic lourd (camions) et 'semi-lourd' (camionnettes) atteint dans les villes suisses 15-25 %. Ces véhicules transportent des biens de consommations fortes importantes pour la vie de leurs habitants. Néanmoins, ils diminuent la qualité de la vie en ville : ils rendent nos routes moins sûres et polluent passablement (pollution atmosphérique et sonore). La quantité de trafic lourd (notamment les camionnettes) ainsi que la quantité de marchandise transportée vont passablement augmenter ces prochaines années. Il est donc logique d'imaginer des dispositions pour réduire au maximum leur impact négatif.

Les solutions vont d'un système très simple de signalisation à une gestion globale du trafic en ville. Une analyse du problème est primordiale pour savoir quelle solution est la plus adéquate. A Fribourg, comme dans un grand nombre d'autres villes, le problème est très mal connu et les solutions inexistantes. Pourtant, plusieurs idées ont déjà surgi et ont été mises en place dans d'autres villes de Suisse.

La ville de Thoune, par exemple, a imaginé un système de distribution dite 'fine' en regroupant les envois de marchandises à l'entrée de la ville. Un lieu de transbordement est prévu à la sortie de l'autoroute où une entreprise se charge de prendre la marchandise et de la livrer aux magasins. Cette mesure réduit le trafic en ville et est également bien acceptée par les camionneurs et conducteurs de camionnettes qui ne doivent plus perdre de temps en ville.

A Genève, un système de Cargocycle a été mis en place (www.lapetitereine.com) lequel permet de transporter de façon écologique jusqu'à 180 kilos / 1500 litres. La ville pourrait encourager la mise en place d'un tel système ou un système similaire.

Nous demandons:

- *une analyse détaillée de la situation du trafic lourd et semi-lourd en ville et dans son agglomération, par exemple par le biais de comptage automatique, de 'workshops' ou de questionnaires aux entreprises de logistique et aux magasins;*

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

- *la rédaction d'objectifs clairs de gestion du trafic lourd et semi-lourd en ville;*
- *la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'élimination des trajets inutiles, dangereux et polluant tout en assurant une distribution optimale des marchandises en ville."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 81 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 21 cosignataires demandant la participation de la Ville de Fribourg au réseau "Slow cities"

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Né en Italie en 1999 le mouvement 'Slow cities' (www.cittaslow.org) réunit aujourd'hui plus de 100 communes dans le monde entier. Mendrisio, au Tessin, est la première ville suisse à avoir adhéré aux 'Slow cities' en 2008. Ces villes entendent améliorer la qualité de vie de leurs habitants et des visiteurs en s'adaptant à la vitesse 'humaine' dans leur aménagement et leurs activités. 'Slow cities' s'inspire du mouvement 'Slow food' en élargissant sa philosophie aux questions environnementales, culturelles et sociales.

Voici quelques exemples d'initiatives possibles dans le cadre des 'Slow cities' : la mise en place d'un urbanisme à taille humaine, une mobilité humaine avec des itinéraires 'slow', l'incitation à l'utilisation de produits saisonniers dans les cantines, la récupération de toute matière première, la valorisation de sa propre culture et tradition, le lancement d'initiatives qui favorisent les contacts entre les familles, l'éducation de la culture 'slow' à l'école (notamment la 'slow food'), l'aménagement d'espaces verts pour se reposer,...

La ville s'engage à respecter certains principes de l'association, à adhérer à son Manifeste, à lancer des projets afin de faire connaître les valeurs fondamentales d'une 'Slow city' et enfin à partager ses idées avec les autres villes 'slow'. Seules des villes de moins de 50'000 habitants peuvent participer à ce réseau. Plus de 70 critères sont pris en considération lors de l'adhésion d'une nouvelle ville. Le logo 'Slow city' peut ainsi être utilisé sur le matériel promotionnel de la ville et contribuer à attirer un tourisme de qualité.

La ville de Fribourg pourrait être la deuxième ville de Suisse à participer à ce mouvement et lancer l'idée en Romandie et en Suisse alémanique. Nous demandons que la Ville de Fribourg s'inscrive au réseau des 'Slow cities' après analyse des critères d'adhésion."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 82 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de M. Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la pertinence de se référer à la limite des amortissements fixée à 7,2 millions de francs par année

Mme Eva Kleisli (Verts) résume le postulat ci-après :

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

"Afin de s'offrir 'Equilibre', la Commune de Fribourg a dû consentir à s'imposer une limite d'amortissement annuel de 7,2 millions de francs. Depuis lors, la situation financière de la Ville s'est améliorée. En effet, grâce à la politique financière déployée pendant la présente législature, la dette se réduit, les comptes sont bénéficiaires et le déficit budgétaire reste bien en deçà des 5%, nonobstant l'entêtement de la majorité de droite du Grand Conseil à dégrader la situation des communes sur le plan fiscal.

Malgré ces éléments positifs, la situation est loin d'être idéale. En effet, Fribourg accuse un formidable retard en matière d'investissements, plus spécialement dans les infrastructures et l'aménagement de l'espace public et de la mobilité. Si Fribourg entend rester une ville attractive et devenir véritablement le centre fort que l'on souhaiterait qu'elle soit, elle doit non seulement rattraper ce retard, mais encore consentir un effort supplémentaire d'investissement – judicieusement pensé et raisonnable. Même si elle entend suivre une autre voie et persister dans la frugalité, il y a d'importants investissements auxquels elle ne pourra pas, ou plus, échapper. On pense notamment aux infrastructures scolaires.

On constate donc que si la limite d'amortissement de 7,2 millions de francs a démontré ses bienfaits pour la santé comptable de la Commune, elle a aussi d'autres effets, moins réjouissants, qui se feront sentir à plus long terme et qui ne peuvent pas être ignorés. Or, cette limite est simplement reconduite d'année en année avec pour seul argument qu'elle a 'fait ses preuves'.

Etablie autrefois, dans des circonstances différentes, cette limite apparaît aujourd'hui comme complètement arbitraire et artificielle dans la mesure où elle n'est plus justifiée par des éléments concrets et ne répond plus de la réalité.

Nous demandons au Conseil communal d'examiner la pertinence de se référer encore à cette limite et de présenter une étude approfondie des amortissements que la Commune peut effectivement supporter actuellement."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 83 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Jean-Frédéric Python (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une galerie souterraine pour acheminer le flux des véhicules du parking Gare-Sud jusqu'au passage du Cardinal, dans un esprit de partenariat public-privé

Mme Cécile Thiémard (PDC) résume le postulat ci-après :

"C'est un chantier d'envergure qui est mis à l'enquête dans la 'Feuille officielle' du 17 décembre 2010 : le chantier SAPCO situé à la Route-Neuve 1 à 5. Hormis les appartements et les locaux commerciaux, cinq niveaux de sous-sols sont prévus pour la sortie des parkings connectés de la Gare-Sud.

Dans l'optique d'un investissement à long terme, la Ville pourrait prévoir d'acheminer le flux de véhicules du parking Gare-Sud dans

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

une galerie en sous-sol depuis le projet SAPCO (sortie Route-Neuve) le long de la route des Arsenaux et jusqu'au passage du Cardinal, dans un esprit de contrat PPP (Partenariat-public-privé).

Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une telle galerie."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 84 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Georges Rhally (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg

Mme Cécile Thiémard (PDC) résume le postulat ci-après :

"Vous me direz 'comparaison n'est pas raison', mais si je me réfère à l'article paru dans le journal 'Matin Dimanche' du 12 décembre 2010 au sujet de la comparaison des investissements pour les illuminations de Noël, je constate que la Ville de Fribourg y consacre annuellement 5'500 francs représentant la facture d'électricité. Sion a un budget annuel de 245'000 francs, Neuchâtel de 120'000 francs. Les commerçants sont censés animer leur rue et chaque année, ils prenaient en charge le matériel, l'entretien du matériel, le stockage de ce matériel et l'installation de l'éclairage (soit pour le boulevard de Pérolles, la somme de 25'000 francs). Cette année, Pérolles n'est pas éclairé. Il aurait fallu investir dans un nouvel éclairage puisque l'ancien est usé. L'effort était trop lourd pour l'Association des commerçants. Tout son budget annuel y passait. Dans l'agglomération, en principe, ce sont les communes qui prennent en charge l'illumination publique de Noël. A Bulle, c'est aussi la Commune et la Société de développement qui se partagent les frais de l'illumination.

Nous demandons :

1. *un concept adapté d'illumination de Noël;*
2. *l'évaluation d'un éclairage aux LED (beaucoup plus performant en économie d'énergie);*
3. *la mise en place et le stockage du matériel par le service de l'Edilité;*
4. *un partenariat avec les communes de l'agglomération, la ville-centre, un ou des piliers de l'économie fribourgeoise et les commerçants, dans le sens d'optimiser la promotion touristique de la ville de Fribourg et de présenter une cité en phase avec les fêtes de fin d'année."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 85 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 3 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la sécurisation de la passerelle piétonne de la rue d'Affry

Mme Cécile Thiémard (PDC) résume le postulat ci-après :

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

"Quotidiennement, des centaines d'élèves se rendent dans les cinq écoles du quartier de Gambach et de nombreuses personnes empruntent la passerelle située à la rue d'Affry pour rejoindre le Guintzet. Il serait nécessaire de sécuriser cette passerelle pour éviter que des enfants, des jeunes ou encore des adultes lancent de gros objets (tels que des plaques de glace, ou autres) qui pourraient blesser des piétons ou endommager des véhicules passant ou circulant à la rue d'Affry.

En effet, un automobiliste a eu son pare-brise cassé par un projectile jeté depuis la passerelle; il en a subi un choc psychologique.

Il est impératif d'éviter que de tels accidents ne se reproduisent. Nous demandons au Conseil communal d'étudier la sécurisation de cette passerelle."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 86 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de MM. Oliver Collaud (Verts), Pierre Olivier Nobs (PCSO), Stanislas Rück (PDC), Pascal Wicht (UDC) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal la construction du nouveau CO de langue allemande en une étape

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) résume le postulat ci-après :

"La construction d'un nouveau CO de langue allemande dans le quartier du Jura constitue un élément clé des divers investissements nécessaires en matière d'infrastructures scolaires. Elle ne répond pas seulement aux besoins des classes de langue allemande, mais permet également l'expansion du CO de Jolimont dans l'actuel bâtiment de la DOSF, de combler le manque de salles de sport et de remettre les salles actuellement louées à l'ELP.

Le Conseil communal prévoit de réaliser la construction d'un nouveau CO de langue allemande en deux étapes. Seule la première étape soit la réalisation du bâtiment des salles de classe figure pour l'instant dans le plan d'investissement 2010-2015 et dans le plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg. Aucune mention n'est faite quant à la date de réalisation de la deuxième étape. Cette manière de procéder pose plusieurs problèmes, car elle :

- *Engendra un surcoût non négligeable à la charge de la Ville (réinstallation du chantier, aménagement provisoire, honoraires ...);*
- *Prolongera la durée du chantier et les nuisances en découlant pour les élèves, le corps enseignant et le voisinage;*
- *Perturbera durant plusieurs années le bon fonctionnement de l'école;*
- *Prolongera la pénurie de salles de sport.*

Considérant ces problèmes, mais également les contraintes financières dues aux autres investissements – notamment la réalisation des infrastructures pour l'introduction de la deuxième année d'école enfan-

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

tine – la solution suivante pourrait être envisagée : réalisation du projet en une étape, tout en retardant le début du chantier d'une année.

Nous demandons au Conseil communal d'examiner cette solution alternative dans les délais les plus brefs."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 5 cosignataires, demandant au Conseil communal l'aménagement d'un nouveau terrain de football au Schoenberg dans le secteur du Pont de la Poya

M. Rainer Weibel (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'aménager un nouveau terrain de football dans le secteur du Pont de la Poya du côté du Schoenberg.

Jeunes et moins jeunes habitants du Schoenberg ont instamment besoin d'un terrain de football. Certes, le terrain du Maggenberg pourrait constituer une alternative. Mais le projet d'aménagement prévu à cet endroit devrait permettre d'y créer un site à la fois attrayant et rayonnant, susceptible d'attirer les visiteurs de toute la ville et de rendre encore plus convivial le quartier.

En revanche, le terrain dans le secteur du Pont de la Poya, dans le virage de la route du Stadtberg en aval des terrains potagers, paraît convenir pour l'aménagement d'un terrain de football. Les travaux de terrassement et de construction des piliers du pont seraient une occasion d'aménager ce secteur en terrain de football. Les arrêts de bus du Stadtberg sont déjà là, le bruit engendré par le terrain de football ne risque pas de déranger les voisins de manière insupportable. Une seule condition : profiter des travaux de terrassement financés par le Canton pour agir rapidement."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 88 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 6 cosignataires, demandant au Conseil communal d'exiger des CFF d'utiliser la dénomination "Fribourg/Freiburg" à la gare

M. Rainer Weibel (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'exiger des CFF d'introduire sur les panneaux de la gare et dans tous leurs services, la double dénomination de la ville de Fribourg, en allemand et en français, de 'Fribourg' et 'Freiburg', ainsi que de réintroduire dans les messages diffusés par haut-parleurs et sur les billets cette double dénomination.

Depuis le 12 décembre 2010, les CFF ont supprimé, d'ailleurs sans aucun avertissement préalable, dans les messages diffusés par haut-parleurs ainsi que sur les billets la dénomination allemande 'Freiburg'. Les CFF justifient cette mesure dans le dessein d'harmoniser les messages avec les panneaux de toutes les gares de Suisse. Ainsi pour 'Murten', la dénomination 'Morat' a été supprimée, de même que pour 'So-

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

lothurn' celle de 'Soleure' et pour 'Burgdorf' celle de 'Berthoud'. Toutefois, les CFF n'ont pas renoncé à cette double dénomination pour 'Biel' par 'Biene' et 'Sierre' par 'Siders'. La compagnie ferroviaire justifie cette différence du fait que les panneaux dans ces deux dernières gares portent une dénomination dans les deux langues.

Nous demandons que le Conseil communal intervienne auprès des CFF et exige que tous les panneaux de la gare soient remplacés par des panneaux dans les deux langues 'Fribourg/Freiburg'. Partout, nous nous targuons de notre qualité de ville bilingue, capitale d'un canton bilingue. Il faut utiliser cet atout. L'égalité des langues garantie par la Constitution cantonale se doit d'apparaître à la gare, premier endroit accueillant les hôtes de la ville et de ce canton bilingues."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 89 de M. Pius Odermatt (PS) et de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept pour les procédures liées à des questions juridiques pour les grands ouvrages publics

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt :

Im Gegensatz zu dem was sie glauben oder annehmen würden, sind Anwaltsmandate nicht mein Steckenpferd, aber nachdem ich gestern eine absolut unbefriedigende Antwort erhalten habe vom Gemeinderat J. Bourgnecht, habe ich dazu ein Postulat deponiert.

Suite à l'expérience vécue avec la salle de spectacle, se pose la question des procédures standard pour la résolution des problèmes juridiques et l'engagement de conseils juridiques pour d'autres ouvrages publics, comme par exemple pour les écoles et les installations sportives qui seront construites prochainement ou pour de grands ouvrages comme ceux du domaine des ponts et chaussées.

A cette fin, nous demandons au Conseil communal d'élaborer un concept et des procédures standard, afin de réduire au minimum les coûts autour des projets, y compris ceux des conseils juridiques. Il s'agira d'étudier notamment :

- *des mesures préventives dans la gestion de projets (cahier des charges des architectes, ingénieurs, implication d'autres spécialistes et du maître d'ouvrage, utilisation de contrats types standard SIA...);*
- *des procédures concernant l'engagement et les appels d'offre des mandats juridiques;*
- *les compétences et seuils maximaux d'engagement;*
- *les responsabilités et procédures quant à la gestion des mandats et des coûts liés aux conseils juridiques;*
- *le 'controlling' et le 'reporting' sur les projets et les mandats incluant les coûts/bénéfices."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

D. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 177 de M. Claude Schenker (PDC) relative à la sécurité ou au sentiment d'insécurité à la gare

M. Claude Schenker (PDC) pose à l'Exécutif la question ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien s'inquiète de la diminution de la sécurité – ou du moins d'un sentiment croissant d'insécurité – à la gare de Fribourg et dans un périmètre proche. Il a constaté de plus en plus d'attroupements peu rassurants, à toute heure du jour ou du soir. La présence de marginaux et les interventions de secours policiers et ambulanciers, semblent s'y accroître aussi.

Aussi le groupe démocrate-chrétien demande-t-il au Conseil communal s'il partage cette perception et, surtout, quelles mesures il va prendre pour remédier à cette situation, fût-elle seulement ressentie comme telle ? Le groupe salue la prochaine arrivée de mairaines et parains du programme 'Railfair', comme l'annonçait le dernier '1700', mais il demande au Conseil communal s'il ne faudrait pas envisager – on est dans une gare – tout un train de mesures."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit :

"En préambule, je dirais que le Conseil communal est attentif à la situation non seulement à la gare, mais sur l'ensemble du territoire communal et dans tous les quartiers. Les contacts avec la Police cantonale, et en particulier avec le chef de région, le responsable de la section 'Police de proximité' ainsi que les responsables de secteur, sont réguliers et garantis par les modifications récentes de la loi cantonale sur la police. Je rappelle que le système policier fribourgeois fait que les moyens sont en main du Canton et que ces nouvelles dispositions légales rendent précisément obligatoires sur la base d'une collaboration, les contacts entre la police et les communes.

Nous avons ainsi la possibilité de faire part à la Police cantonale de nos soucis, de nos constats, de nos impressions, mais également de nos propositions. Par le truchement de ce partenariat avec la Police cantonale, nous avons la possibilité d'être créatifs – ainsi en est-il du démarrage prochain du programme 'Railfair' -, mais également de faire le constat de la présence dans la gare de la Police cantonale, mais également de la Police ferroviaire, d'éducateurs de rue financés, pour partie, par les subventions de l'Etat. Je pense là à REPER.

Nous avons également pris d'autres dispositions et veillé à leur respect ou à leur exécution. Il s'agit d'une limitation des déchets devant la gare grâce à l'action de l'Edilité. Nous veillons au nettoyage non seulement du sol, mais également des surfaces verticales. La limitation du nombre de caissettes à journaux, en particulier des journaux gratuits a eu un effet sensible. Finalement, le crédit d'investissement de catégorie III pour le réaménagement de la place de la gare permettra de modifier la configuration et donc l'ambiance de la gare. En deux mots, pour reprendre l'image de M. Schenker, le train de mesures est sur les rails. Nous restons très attentifs à la situation et à son évolution."

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

M. Claude Schenker (PDC) est plutôt satisfait de cette réponse.

- n° 178 de M. Claude Schenker (PDC) relative au site Internet de la Ville

M. Claude Schenker (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien adresse au Conseil communal la question suivante :

Le Conseil communal a répondu le 17 février 2009 à la proposition n° 40 non impérative de Mme K. Karlen Moussa demandant que le site Internet de la ville soit mieux utilisé comme outil de communication. Il a alors notamment promis que le site serait complètement mis à jour (cf. procès-verbal 24, p. 426). Bientôt deux ans plus tard, avec sœur Anne, on ne voit toujours rien venir !

Ma question est de savoir si Frère Pierre-Alain voit venir quelque chose : à quelle date le nouveau site Internet sera-t-il enfin en ligne ? A quelle date aura-t-on enfin un agenda des manifestations qui soit digne de Fribourg ? A quand un lien utilisable vers une localisation des parkings d'échange ? A quand un clin d'œil ou si possible même les jours d'ouverture des restaurants de la ville ? A quelle date le lien vers la liste des hôtels n'arrivera-t-il plus sur la tristement célèbre page ERROR 404 !, comme c'est le cas actuellement ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond comme suit au nom du Conseil communal :

"Frères humains, qui après nous vivez, n'ayez les cœurs contre nous endurcis..." Plus sérieusement, le groupe de travail de la Ville, composé de quatre personnes, le chef du service du Cadastre, un 'webmaster' technique, une responsable administrative et un responsable de l'intégration du site travaillent sur ce projet depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, en collaboration avec les services de l'Etat. Comme vous le savez en effet, le service internet de la Commune est inclus dans celui de l'Etat. Il y a eu effectivement certains retards – je ne m'y attarderai pas – en raison essentiellement de délais qui n'ont pas toujours été tenus tant par le Canton que par la société mandatée par ce dernier.

Cela dit, le site internet de Fribourg sera non seulement en français et en allemand – voilà déjà un élément de réponse à un postulat déposé hier -, mais également pour les pages principales en anglais. Quant aux délais de mise en place de ce nouveau site internet, ils sont les suivants. Pour toutes les pages en français, en fonction de toutes les requêtes des directions, il s'agit du 31 janvier 2011, pour les pages en allemand, il s'agira du 28 février 2011. Les tests de publication avec première mise en ligne sont prévus pour le 4 mars 2011. Corrections et validation finales : dernier délai, le 11 mars 2011. Information avec conférence de presse : le 15 mars 2011."

M. Claude Schenker (PDC) est satisfait de cette réponse.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

- n° 179 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'achat de parcomètres et à l'extension de la zone vignettes-habitants

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"On a étendu la zone de parcage avec parcomètres dans le quartier de Beaumont, suite à l'introduction de la vignette-habitant. Je peux vous assurer qu'une dizaine de ces appareils ne rapportent pas un clou. N'y aurait-il pas une solution moins coûteuse de mettre en place une zone avec vignette-habitant, simplement en la créant en zone bleue plutôt qu'un zone avec parcomètres ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, déclare ce qui suit :

"La question que vous posez est tout à fait pertinente. Nous veillons effectivement à ce que les parcomètres que nous installons ne rapportent pas un clou, mais bien des sous. Le fait que le réseau évolue fait que suite à nos observations, il nous arrive de déplacer des parcomètres dans d'autres zones, voire si nous n'en avons pas besoin immédiatement, de les mettre en dépôt.

A l'instant, je n'ai qu'un exemple qui me vient à l'esprit. C'est celui du parc de stationnement du Guintzet. Initialement, nous avons pensé y installer deux appareils; finalement nous n'en avons posé qu'un seul à l'entrée de telle façon que l'usager peut s'arrêter pour prendre son billet. Ce souci nous l'avons.

Toutefois, il est plus difficile de supprimer des parcomètres individuels, ou servant pour trois ou quatre places, que des appareils collectifs desservant plusieurs dizaines de places. Nous sommes donc attentifs à cet aspect des choses. Qu'en est-il de la rentabilité des installations ? Pour nous, la 'rentabilité' des parcomètres doit être assurée. Nous procédons à une analyse que nous estimons pertinente. Nous serrons la vis année après année. Lorsque le taux d'occupation est relativement bas, nous n'installons pas forcément des parcomètres au moment de l'introduction de la vignette-habitant. Nous ne le faisons que lorsque nous constatons que le taux d'occupation est suffisamment élevé. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons l'extension de la zone avec parcomètres dans le quartier du Jura. Je réponds ainsi à votre question précise du rapport entre le coût d'achat des parcomètres et leur rentabilité."

M. Daniel Gander (UDC) est satisfait de cette réponse. Il aimerait simplement connaître le coût d'un parcomètre.

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, remarque que tout dépend du type de parcomètre. *"Je n'ai pas de chiffres sous la main. Mais effectivement, le prix n'est pas le même pour les parcomètres collectifs ou pour les parcomètres individuels ou desservant plusieurs places. Le prix est encore différent pour les parcomètres qui équipent les parkings d'échange, puisqu'ils délivrent également des cartes journalières pour les transports publics."*

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

- n° 180 de M. François Miche (PS) relative à la délocalisation envisagée du Musée d'histoire naturelle

M. François Miche (PS) déclare ce qui suit :

"J'ai constaté dans le rapport d'activité du Musée d'histoire naturelle qu'un groupe de travail a été constitué pour plancher à la délocalisation de ce musée. Qu'en est-il ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, remarque que le Musée d'histoire naturelle ne relève pas de la Commune, mais du Canton. *"Il faudra vous adresser à Mme I. Chassot."*

M. François Miche (PS) fait le constat suivant :

"Je suis entièrement d'accord, mais dix emplois en ville, ce sont dix emplois en ville. Je suis satisfait."

- n° 181 de M. François Miche (PS) relative au stock de sel pour le déneigement

M. François Miche (PS) déclare ce qui suit :

"On ne parle pas suffisamment des collaborateurs de l'Edilité et plus particulièrement de ceux de la Voirie qui se lèvent à trois heures du matin pour déneiger nos rues. J'ai été surpris d'apprendre que la Commune ne dispose d'un stock de sel que pour trois jours. C'est d'autant plus surprenant que l'on sait que les délais de livraison sont de dix à quarante jours. Si, dès demain, il y a trois jours de suite de neige, que faisons-nous ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, répond comme suit :

"Je remercie M. F. Miche de relever les mérites du service de la Voirie. Il n'est, en effet, pas toujours évident de travailler presque nuit et jour pour assurer l'accessibilité des routes et des trottoirs."

Il est aussi évident que par la force des choses, le déneigement se fait partout quasiment au même moment dans notre pays. D'où des difficultés d'approvisionnement en sel. Comme vous le savez, nous sommes obligés de nous fournir auprès des salines de Rheinfelden. Il en résulte parfois des pénuries, parfois des délais d'attente pour les livraisons. Cette situation vaut pour toutes les collectivités de notre pays, y compris évidemment pour la Ville de Fribourg. Nous nous efforçons de disposer d'un maximum de stock de sel. Je rappelle qu'il y a quelques années, le Conseil général avait refusé un crédit d'investissement pour la construction d'un deuxième silo à sel. Pour l'instant, nous n'avons pas connu de grandes difficultés en n'ayant qu'un seul silo. Nous espérons que cela continuera."

M. François Miche (PS) est satisfait de cette réponse.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

- n° 182 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à la traduction en allemand des documents importants, messages notamment, adressés au Conseil général

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) pose la question qui suit :

"C'est avec un petit clin d'œil que je demande au Conseil communal s'il peut penser, de nouveau, à faire traduire en allemand les principaux documents importants, notamment les messages, ou à tout le moins d'en faire un résumé en langue allemande."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Nous prenons note. Nous y veillerons avec force."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) est satisfaite de cette réponse.

- n° 183 de M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) relative à la hausse jusqu'à 70 % des tarifs des TPF pour les enfants

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) pose à l'Exécutif la question qui suit :

"Le Conseil communal était-il au courant de la hausse des tarifs pour les enfants jusqu'à 70 % en zone 10, c'est-à-dire pour sept arrêts et plus ? S'il était au courant de cette hausse, s'y est-il opposé au sein des instances de l'Agglomération ou au sein du Conseil d'administration des TPF ?

Je crois savoir que l'examen du mandat de prestations n'est pas encore bouclé au sein des instances de l'Agglomération. Le Conseil communal déposera-t-il une protestation et tentera-t-il de convaincre les communes de revenir en arrière ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, rappelle d'abord que les tarifs des TPF sont en réalité des tarifs de Frimobil. Frimobil est une société simple réunissant plusieurs partenaires, dont les CFF.

"Autrement dit, les TPF n'ont pas la compétence d'imposer seuls leur politique. Le Conseil communal regrette fort le relèvement particulièrement marqué des tarifs 'enfants'. Ces tarifs enfants avaient été obtenus par le Conseil communal des TPF. C'est le Conseil communal qui a obtenu le maintien de ces tarifs favorables aux enfants jusqu'à aujourd'hui. Malheureusement, ce n'est plus le cas maintenant."

Le Conseil communal prend note de votre souhait d'une intervention auprès de l'Agglomération. Lui-même souhaite que tous les délégués au Conseil d'Agglomération interviennent à ce sujet lors de la prochaine assemblée pour aller dans le même sens."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) remercie le Conseil communal de cette réponse.

Séance du 21 décembre 2010

Divers (suite)

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres interventions.
"Je vous souhaite à vous et à vos proches un Joyeux Noël, apaisant, ainsi qu'une excellente année 2011."

La séance est levée. Il est 23.15 heures.

Fribourg, le 21 janvier 2011
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI